


**ACP
FLEGT**
Support Programme



Rapport de l'atelier international sur le thème :

***“ Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le
contexte du plan d'action FLEGT”***

Bujumbura, Hôtel Club du Lac Tanganyika, du 22 au 24 Novembre 2010



Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC)

Avec la participation de :



« Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne. »

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
I. INTRODUCTION	4
2. Contexte	4
3. Objectifs.....	4
4. Profil des participants.....	5
5. DEROULEMENT DES TRAVAUX	5
5.1. Les cérémonies d’ouverture	5
5.2. Les séances de présentations	7
6 – Recommandations finales de l’atelier	9
7 – Rapports des groupes de travail.....	10
71 – Rapport du groupe 1	10
72 – Rapport du groupe 2	12
73 – Rapport du groupe 3	14
Annexe 1 : Programme de l’atelier.....	17
Annexe 2 : Discours d’ouverture	19
Annexe 3 : Discours de clôture.....	23
Annexe 4 : Termes de référence de l’atelier	25
Annexe 5 : Présentations.....	32
Annexe 6 : liste des participants	33

I. INTRODUCTION

En dates du 22 au 24 novembre 2010 un atelier international sur le thème « Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands lacs dans le contexte du Plan d'action FLEGT » s'est tenu à Bujumbura, dans les enceintes de l'Hôtel Club du Lac Tanganyika. Cet atelier a été organisé par la FAO au travers de son programme d'appui aux pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) pour la mise en œuvre du plan d'action FLEGT (programme ACP-FLEGT) ainsi que par le CIFOR et l'IUCN.

2. Contexte

Les filières d'exportation de bois illégal de la province Orientale de la RDC vers les pays d'Afrique de l'Est, notamment vers le Kenya et l'Ouganda, sont en expansion sans toutefois qu'aucune stratégie de suivi et du contrôle de ces filières ne voit le jour. Le nombre de frontières communes entre la RDC et l'ensemble des autres pays de l'Afrique des Grands Lacs est tellement élevé et peu contrôlé que les flux de produits forestiers se développent partout, et le plus souvent illégalement, à la mesure de l'accroissement de la demande des pays de l'Est, alimentée par leur croissance démographique et économique. Les flux concernent les sciages artisanaux, mais aussi les grumes, le bois de service, le bois de feu et le charbon de bois. Or, le besoin de consommation des pays frontaliers de l'est de la RDC va s'accroître encore. L'enjeu est donc de chercher à le satisfaire dans des conditions (i) compatibles avec les règles de gestion durable de la ressource forestière et (ii) respectueuses de la légalité et de la réglementation en vigueur.

Dans ce contexte, il devient urgent que les pays concernés s'impliquent dans la recherche d'une solution durable à la question de l'exploitation informelle des bois de l'est de la RDC et de leur exportation frauduleuse vers les marchés rémunérateurs d'Afrique de l'Est. C'est la crédibilité des Accords de Partenariat Volontaire FLEGT dans l'ensemble de la sous région, et en RDC en particulier, qui en dépend directement.

3. Objectifs

L'objectif de cette conférence était de réunir les acteurs de la sous région ainsi que les décideurs dans un contexte multi-acteurs dans le but de :

- 1) Partager l'information existante sur les flux transfrontaliers de produits forestiers et leurs impacts socioéconomiques et fiscaux dans la région des Grands Lacs ;
- 2) Identifier les principaux dysfonctionnements et barrières dans les systèmes de contrôle nationaux, provinciaux et inter-Etats ;
- 3) Emettre des recommandations visant à réduire l'exploitation et le commerce illégal de produits forestiers et à permettre le développement d'un marché légal dans la région des Grands Lacs.

4. Profil des participants



Photo : Vue partielle des participants

Cet atelier a vu la participation de responsables de haut niveau des gouvernements nationaux, provinciaux, des membres du secteur privé, des Organisations non Gouvernementales nationales et internationales, des spécialistes dans le bois et la gestion forestière, de la recherche, participants venus du Burundi, du Cameroun, de la RDC, du Rwanda, de l'Uganda, d'Europe, mais aussi de la COMIFAC, de l'UICN, de la FAO, etc.

Cf. la liste des participants en annexe 6.

5. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en cinq phases principales :

- Les cérémonies d'ouverture ;
- Les séances des présentations;
- Les travaux en groupe ;
- La séance des échanges et formulation des recommandations.

5.1. Les cérémonies d'ouverture

Les cérémonies d'ouverture ont été présidées par Monsieur Jean Marie Nibirantije, Ministre de l'eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi, représentant le Ministre empêché.

Il était accompagné par M. Vital Baranyitondye, représentant le Res Rep de la FAO, de M. Daniel Mbollo, représentant le secrétariat exécutif de la COMIFAC et de M. Cléto Ndikumagenge, Facilitateur délégué du PFBC.



Photos : L'ouverture des travaux par le Ministre burundais ayant les forêts dans ses attributions

A cette occasion, trois allocutions ont été prononcées à savoir :

- L'allocution de Monsieur Cléto Ndikumagenge, Facilitateur délégué PFBC
- L'allocution de M. Vital Baranyitondye pour le Représentant Résident de la FAO ;
- Le discours d'ouverture du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Monsieur Jean Marie Nibirantije.

Dans son allocution, le Facilitateur délégué PFBC est revenu sur les initiatives de travail en réseau qui existent déjà dans la région, notamment la CEPGL ; l'initiative transfrontalière Parcs pour la paix, l'initiative Paysage et Moyens d'existence, etc. Par ailleurs, il a précisé que les pays qui étaient présents à Yaoundé en 2003 à l'occasion de la déclaration AFLEG ont été profondément préoccupés par les sérieuses menaces qui pèsent sur les forêts africaines et les multiples obstacles à l'application des législations forestières, qui contribuent à la dégradation du milieu forestier et la gestion non durable des ressources. Ils se sont engagés à conjuguer leurs efforts pour renforcer les réformes institutionnelles engagées dans le secteur forestier par les pays africains, notamment les programmes de bonne gouvernance, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du secteur forestier, etc. Il a ainsi souligné que 7 ans viennent de s'écouler mais que la déclaration reste toujours d'actualité. Ainsi, les préoccupations telles que la réhabilitation du contrôle forestier, le découragement des pratiques illicites doivent être abordées et traitées. Il a terminé en remerciant la FAO et la COMIFAC et a promis que la facilitation canadienne du PFBC accompagnera la mise en œuvre des recommandations qui sortiront de l'atelier.

Prenant la parole à son tour, le Représentant Résident de la FAO a précisé que cet atelier est organisé pour aborder un sujet important et sensible : celui du flux transfrontaliers de bois dans la région des grands lacs, dans le cadre du plan d'action de l'Union Européenne pour l'Application des Réglementations Forestières, la Gouvernance et les Echanges Commerciaux ("Plan d'Action FLEGT" en abrégé). Un programme qui est actif dans l'ensemble des pays ACP et plus particulièrement auprès de la COMIFAC (commission des forêts d'Afrique centrale). Il a ainsi souligné que ce sujet est important car on assiste depuis un certain temps à une recrudescence des volumes d'exportation de bois illégal, depuis la République Démocratique du Congo vers les pays d'Afrique de l'Est et ce, sans qu'aucune stratégie efficace de suivi et de contrôle de ces filières ne voie le jour. L'enjeu est de chercher à satisfaire ces besoins dans des conditions qui soient, d'une part, compatibles avec les règles de gestion durable de la ressource forestière et, d'autre part, respectueuses de la légalité et de la réglementation en vigueur. En d'autres mots, passer d'un commerce informel et illégal à un commerce légal et reconnu, bénéfique pour toutes les parties. Appréciant la qualité des participants, il a été confiant que cet atelier constitue une occasion unique d'aller au fond du sujet et d'aboutir à des recommandations pertinentes qui seront consignées dans une feuille de route définissant les activités urgentes à mener, les responsabilités des uns et des autres et les moyens pour y parvenir.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire du Burundi a souligné que le Gouvernement du Burundi a déjà élaboré une politique forestière qui vise de façon globale l'éradication des phénomènes de dégradation de la ressource forestière. Il reconnaît néanmoins que la mise en application de cette politique se heurte aujourd'hui à plusieurs contraintes liées notamment à l'absence d'harmonie entre cette dernière et les politiques forestières des pays voisins. Il a d'autre part souligné que cet atelier international de réflexion sur les flux transfrontaliers des produits forestiers dans les pays des Grands lacs est organisé au moment où le Gouvernement de la République du Burundi a déclenché un processus de révision de la politique et de la législation sur les Forêts et l'Environnement. Ainsi, les résultats qui vont en sortir permettront d'éviter des discordances entre la politique forestière nationale et celles des pays voisins, mais également aideront à l'enrichir. Avant de clore son allocution, il n'a pas manqué de remercier la FAO pour avoir orienté son choix au Burundi pour organiser cet atelier.

5. 2. Les séances de présentations

Après les cérémonies d'ouvertures, les participants ont suivi une série de présentations données par les différents experts de la région des grands lacs, de la COMIFAC et des organisations internationales de recherche et de développement en matière de gestion forestière.

La facilitation était assurée par M. Jean Marie Noiraud.

Les Thème développés :

Séance 1

- Le secteur forestier du Burundi, par M. Sylvestre Ndonse, directeur des forêts ;
- Le secteur forestier du Rwanda, par MM. Franck Rurabingwa (DG NAFA) et Thaddée Habiymbere (CARPE/Forum National CEFDHAC) ;
- Le secteur forestier de l'Ouganda, par Mme Rachel Musoke, commissioner forestry sector
- Le secteur forestier de la RDC, par M. Frédéric Djengo Bosulu, Directeur Gestion Forestière

Séance 2

- L'Exploitation forestière artisanale en **Ituri** (RDC): quelques éléments d'analyse socio-économique, par M. Guillaume Lescuyer, CIRAD/CIFOR Cameroon ;
- Contrôle de la production et de la commercialisation du bois en RDC : application à l'Est de la RDC, par M. Alain Verney de la SGS ;

- Etude de faisabilité « Filière bois dans le Maniema », par M. Andréas Schleenbecker, GTZ/PBF
- FLEGT, application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux, par M. Mathieu Bousquet, Commission européenne ;
- Vision du Gouvernement de la République Démocratique du Congo sur le Processus de négociation de l'APV dans le contexte du plan d'action FLEGT, par M. Sébastien Malele Mbala, Directeur des inventaires et aménagements de la RDC ;
- Le Plan d'Action FLEGT en RD Congo : Où en est-on aujourd'hui et quelles sont les prochaines étapes?, par M. Emmanuel Heuze, CTB facilitation FLEGT en RDC, présenté par M. S. Malélé ;

Séance 3

- Options légales et réglementaires pour une meilleure intégration du marché domestique dans l'économie formelle, par M. Paolo Cerruti, CIFOR Cameroon.
- Travaux en groupes.

Séance 4

- Facilitation canadienne du PFBC, programmes d'appui du Canada dans le bassin du Congo, par M. Cléto Ndikumagenge, facilitateur délégué PFBC ;
- Le programme d'appui ACP-FLEGT, par M. Marc Vandenhoute, FAO ;
- Développement d'outils harmonisés pour le suivi des bois en transit (Congo, Cameroun et RCA), par MM. Daniel Mbolo et Roger Foteu, secrétariat exécutif de la COMIFAC ;
- Processus de développement d'une grille de légalité des bois produits en RDC, par Me Augustin Mpoyi, CODELT ;
- A quick summary of where we are with reference to the East African Community Countries, par MM. Edmund Barrow et Dominique Endamana, IUCN.

Cf. les présentations intégrales en annexe 5.

6 – Recommandations finales de l’atelier

Monsieur le Ministre de l’Eau, de l’Environnement, de l’Aménagement du Territoire et de l’Urbanisme,

Madame et Messieurs les Ministres,

Monsieur le facilitateur délégué du PFBC,

Monsieur le représentant de la FAO,

Monsieur le représentant de la COMIFAC,

Mesdames et Messieurs,

Comme vous en êtes au courant, un atelier international sur les flux transfrontaliers de bois dans le contexte du plan d’action FLEGT s’est tenu à Bujumbura du 22 au 24 novembre 2010.

Au cours de cet atelier, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

Concernant l’amélioration du cadre juridique et sa mise en pratique en vue de formaliser et de mieux organiser le secteur artisanal d’exploitation du bois, les experts recommandent aux gouvernements et à leurs partenaires:

1. De conduire des études sur les états des lieux des cadres légaux nationaux et régionaux, en se basant notamment sur les accords de libre circulation des personnes, des biens et des services au sein de la CEPGL et de l’East African Community, de leur mise en application au niveau de chaque pays concerné afin de déboucher sur des recommandations spécifiques pour réguler le commerce du bois, du charbon de bois et autres produits forestiers dans la sous-région ;
2. De mettre en place des cadres de dialogue, de coopération et de facilitation à tous les niveaux pour le contrôle et la formalisation des flux des bois entre les pays des grands lacs (Burundi, RDC, Rwanda, Ouganda, etc.) ;
3. D’intégrer dans la réflexion sous-régionale sur le commerce transfrontalier du bois le Soudan, la Tanzanie et le Kenya, pays consommateurs ou de transit.

Sur la question de comment mieux collecter les données manquantes et suivre les flux transfrontaliers du bois, les experts recommandent de :

4. Faire un état des lieux des systèmes de collecte de données existants au niveau provincial, national et transfrontalier afin de pouvoir proposer une harmonisation consensuelle des systèmes de collecte des données ;
5. De mettre en place des postes de contrôle sur les axes routiers dans les provinces de l’Est de la RDC favorisant les flux transfrontaliers illégaux des ressources forestières vers les pays frontaliers ;
6. De mettre en place un système de contrôle interne et de traçabilité des flux des produits forestiers aux niveaux national et sous régional (y compris les produits en transit) utilisant les nouvelles technologies, notamment au passage des frontières ;
7. De mettre en place un système de traçabilité des recettes du secteur forestier ;
8. De procéder à une analyse économique des filières de production et des circuits de commercialisation du bois artisanal par grand type de produits (bois de feu, charbon, bois de service, sciages) et par zones ;
9. De préciser les modalités et d’assurer la redistribution des redevances forestières du secteur artisanal entre les différents niveaux (national, provincial, local, etc.) ;

10. De veiller à ce que les mécanismes de suivi du secteur forêt-bois soient inscrits en priorité dans les agendas des divers cadres de concertation sous-régionaux (COMIFAC, PFBC, CEPGL, EAC, CEFDHAC, Initiative Grand Virunga, etc.) ;
11. De redynamiser les services statistiques nationaux et de renforcer leurs capacités ;
12. De mettre en place dans chaque pays des observatoires nationaux ou provinciaux pour une harmonisation de la collecte et de la diffusion systématique des données, en cohérence avec les dispositifs OFAC de la COMIFAC et MNV (Mesurage, Notification et Vérification) à mettre en place dans le cadre du mécanisme REDD+ ;

Concernant les actions incitatives à envisager pour contribuer à la régulation du secteur de l'exploitation artisanale du bois, les experts recommandent :

13. De promouvoir les forêts de communautés locales/forêts communautaires/forêts communales;
14. De promouvoir l'organisation du secteur de l'exploitation artisanale sous forme d'associations, de coopératives et autres groupements pour un accès plus direct aux marchés porteurs avec des appuis multiformes adaptés aux besoins;
15. De faciliter le développement de mécanismes appropriés de financement de l'exploitation artisanale ;
16. De renforcer en effectifs et en moyens les capacités de l'administration décentralisée et déconcentrée ;
17. De responsabiliser les administrations provinciales et locales des pays concernés dans le suivi et la mise en œuvre des présentes recommandations.

Fait à Bujumbura, le 24 novembre 2010

Les experts participants

7 – Rapports des groupes de travail

71 – Rapport du groupe 1

Le thème suivant a été confié au Groupe : ***Comment améliorer le cadre juridique et sa pratique ?***

Ce thème a été décomposé en trois questions suivantes :

- le cadre juridique relatif aux forêts (le code forestier, les procédures commerciales, les procédures juridiques d'attribution des permis d'abattage ;
- les exigences des Etats pour les passages de frontières ;
- Eléments de cohérence et d'incohérence entre les réglementations des différents Etats

A- Comment améliorer le code forestier, les procédures commerciale, les procédures juridiques d'attribution des permis d'abattage ?

- Il a été proposé d'assurer l'harmonisation de la mise en œuvre des cadres juridiques relatifs aux forêts et des pratiques douanières entre les pays concernés, pour régulariser les filières informelles ;

- Cette harmonisation passe par la réalisation au niveau de chaque pays des études de base pour évaluer les cadres légaux des pays concernés ainsi que leur mise en œuvre de ces cadres respectives, de sorte à en dégager les mérites et les écueils ainsi que des recommandations pour améliorer la mise en œuvre ; ces études doivent intégrer les systèmes d'attribution des permis et autres autorisations, les exigences en matière de circulation, de stockage, de commerce, de transformation et de sortie des bois, etc.
- Des exposés qui ont été faits en plénière et des discussions au sein du groupe, il s'est néanmoins dégagé que certaines exigences minimales existent au niveau de la RDC pour la sortie du bois et qu'un certain contrôle s'opère à la sortie, mais il n'est pas clair que les documents émis sont réguliers et que le contrôle se fait de manière régulière. Il s'est également établi qu'à l'entrée, tant en Ouganda qu'au Rwanda, un contrôle s'exerce sur les différents documents émis en RDC (sans que ces pays d'accueil ne soient à mesure de vérifier la régularité de ces papiers) ; difficulté d'application de la mercuriale de la RDC pour le bois qui sort à l'Est de la RDC ; l'étude recommandée sur chaque pays devrait s'intéresser à ces aspects;

B- Exigences des Etats pour les passages de frontières ?

- Bien s'imprégner des règles qui concernent les regroupements sous-régionaux : CPGL, EAC pour ressortir les règles sur les passages aux frontières des personnes et des biens et sur le commerce frontalier ;
- Rapatriement des devises, étant donné que l'Ouganda exige aux congolais d'ouvrir des comptes dans ses banques
- Evaluation du bois qui entre en Ouganda et nouveau marquage à la frontière ;
- Le bois en transit ne fait pas l'objet de contrôle

C- Eléments de cohérence et d'incohérence entre les réglementations des différents Etats ?

a. Eléments de cohérence

- Chacun des pays dispose d'un cadre légal et réglementaire relatif aux forêts ;

b. Eléments d'incohérence

- Absence de circulation de l'information et de vulgarisation ;
- Absence de collaboration entre les institutions intervenant dans la filière de la production, de la circulation et de la sortie des bois ;
- Absence de collaboration et d'échange d'informations entre les pays concernés pour contrôler efficacement le mouvement des bois qui partent de la RDC ;

Recommandations du groupe 1

- Conduire des études de base sur les états des lieux des cadres légaux nationaux et de leur mise en application au niveau de chaque pays concerné devant déboucher sur des recommandations spécifiques pour régulariser le commerce du bois dans la sous-région ;
- Mise en place des cadres d'échanges, de coopération, d'échange et de facilitation pour le contrôle et la formalisation des flux des bois qui partent de la RDC et qui entrent dans les pays voisins (Ouganda, Rwanda et Burundi) ;
- Intégrer dans la démarche le Soudan, la Tanzanie et le Kenya dans les processus à venir, en raison de leur implication dans le commerce transfrontalier du bois provenant de la RDC.

72 – Rapport du groupe 2

Comment collecter les données manquantes et mieux suivre les flux?

Suivi des flux par type et par zone
Revenus issus du secteur forestier
Concertations périodiques entre les Etats et les provinces concernées
Documentation adéquate de collecte

A- Suivi des flux par type et par zone ?

Constats ou données existantes

- Pas de collecte systématique et d'outil de connaissance des flux ;
- Différence de système de collecte des données et engagement dans les pays :
 - Au Rwanda et Uganda, existence d'un système de collecte des données de flux d'entrée légale par les administrations douanières (au niveau des frontières) ;
 - RDC et Burundi - stade embryonnaire avec la mise en place d'un système de caractérisation des flux (étude SGS, CIFOR, TRAFIC) ;
- Absence d'information sur le bois rouge (Vs charbon) ;
- Influence des routes sur le système de contrôle (Exemple de la RN4 en RDC) ;
- Démarrage bientôt du projet FAO-NAFA-UICN sur l'appui à l'amélioration des législations régissant les filières bois transfrontalières au Rwanda, Burundi RDC ;
- Démarrage du projet CIFOR sur le système de suivi des flux des produits forestiers au niveau des frontières.

Recommandations du groupe 2 concernant le suivi des flux :

- Faire un état des lieux des résultats existants au niveau provincial, national et transfrontalier ;
- Harmonisation/mise en cohérence du système de collecte des données ;
- Etre proactif dans la mise en place et le fonctionnement des postes de contrôle, par rapport à la création des nouveaux réseaux routiers qui jouent un rôle important dans la dynamique actuelle des flux transfrontaliers illégaux des RN dans la sous région ;
- Mettre en place un système de contrôle interne et de traçabilité des flux des produits forestiers au niveau national et sous régional (utilisation des techniques modernes).

B- Revenus issus du secteur forestier

Constat ou données existantes

- Le poids du secteur forestier national est sous estimé dans sa contribution au PIB et au bien être des communautés et aux niveau des services environnementaux et éco systémiques, seul le bois issu du secteur formel est pris en compte dans l'estimation des revenus de l'Etat ;
- Importance grandissante de la contribution du secteur forestier dans le PIB des pays qui font un effort de l'intégrer (Uganda et Rwanda). Dans les pays et les zones densément peuplés, le rôle des forêts dans le maintien de la fertilité des sols est important ;
- Absence de données fiables du secteur forestier artisanal. Lorsqu'elles existent, celles-ci sont éparées ;
- Le secteur forestier formel et informel bénéficie très peu des appuis du système financier nationaux, d'où l'orientation vers les partenaires extérieurs au pays ;
- Au niveau des communautés, la prédominance des allochtones dans la capture des revenus locaux ;
- Existence des frais de transit (Uganda 1%).

Recommandations du groupe 2 concernant les revenus issus du secteur forestier :

- Mettre en place d'un système de traçabilité des revenus issus des systèmes formels et informels ;
- Reconstituer les filières de bois avec une évaluation des coûts et des revenus par type de produit et par zone ;
- Application du code forestier sur la rétribution des redevances du niveau provincial au niveau local et du niveau national au niveau nation si attribuable ;
- Pour les produits en transit, il faut mettre en place un mécanisme de suivi de la légalité et de traçabilité à l'entrée et sortie des frontières.

C- Concertations périodiques entre les états et les provinces concernées

Constats

- Existence de cadres de concertation dormants, réguliers et ou permanents sur le secteur eau et conservation (COMIFAC, CEPGL, IBN, Grands Virunga...) ;
- Absence de cadre de concertation spécifique au secteur forêt-bois au niveau sous régional ;
- Au niveau interne en RDC, il y a des cadres de concertation basés sur les 3 Provinces les plus forestières (Equateur, Bandudu et Orientale)
- Faible concertation entre gouvernement provincial de l'Est de la RDC et le niveau national ;

Recommandations du groupe 2 concernant les concertations périodiques entre Etats et provinces

- Au niveau de la RDC, compte tenu de l'ampleur des flux transfrontaliers de bois à l'Est, il faut élargir le cadre de concertation interne au delà des 3 provinces de la partie Ouest ;
- Faire un plaidoyer et lobbying auprès du gouvernement rwandais pour son adhésion (retour) à la CEEAC – lien avec le plan de convergence de la COMIFAC ;
- Introduire les mécanismes de suivi du secteur forêt-bois dans les agendas des cadres de concertation existant pour discuter et échanger les données (COMIFAC, PFBC, CEPGL, EAC, CEFDHAC, Grand Virunga, etc..).

D- Documentation adéquate de collecte

Constats

- Inexistence et ou faiblesse des systèmes de collectes et de documentation de données (national et sous régional)
- Les données existantes sont très peu partagées entre les différentes parties prenantes.

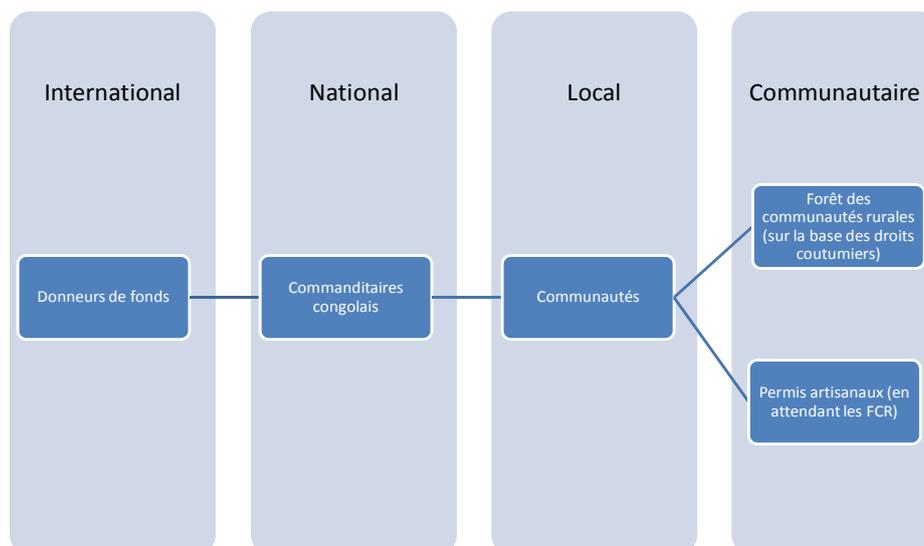
Recommandations du groupe 2 concernant la documentation de collecte :

- Mettre en place dans chaque pays des observatoires nationaux ou provinciaux qui regroupent et mettent en cohérence les données et les publient, et les mettre en réseau ;
- Les pays doivent harmoniser l'accès à l'information et les données collectées ;
- Inciter les institutions publiques nationales et internationales à rendre accessible librement et rapidement les données sur les flux nationaux et transfrontaliers sans conditions irraisonnables ;
- Redynamiser les services de statistiques, par le renforcement des capacités (octroi des moyens suffisants et adéquats) ;
- Favoriser la synergie entre ces observations et les systèmes MNV (Mesurage, Notification et Vérification) qui seront mis en place dans le cadre des projets/programmes REDD+ dans les pays forestiers de la sous-région.

73 – Rapport du groupe 3

Quelles actions incitatives & mécanismes de régulation peut-on envisager ?

Possibilité de développement local Qui sont les acteurs ?

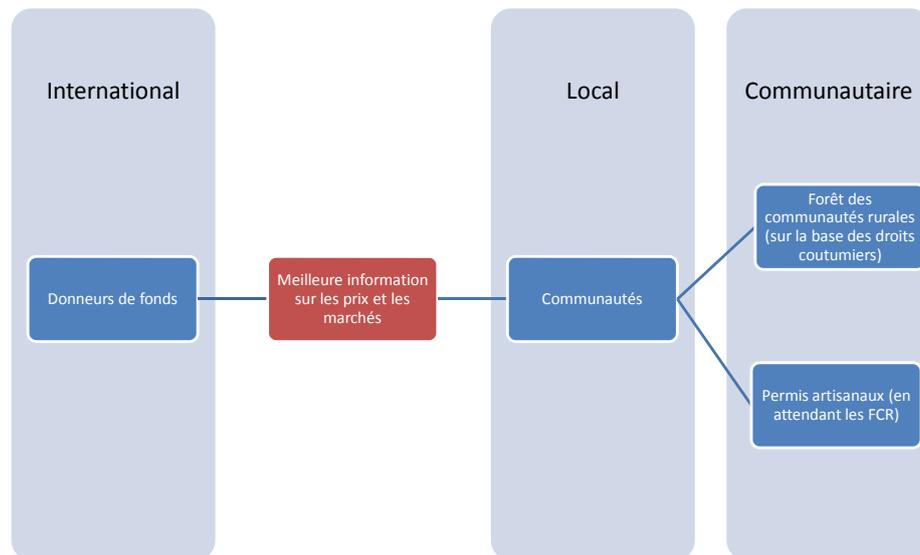


Recommandations du groupe 3 concernant les possibilités de développement local et l'appui aux forêts des communautés :

- Plan de gestion
- Mise en association/coopérative des scieurs artisanaux
- Appui pour accès aux marchés

- Financements propres
- Sensibilisation des populations (notamment par la société civile)
- Meilleure transformation locale
- Meilleure répartition des bénéfices

Possibilité de développement local Diminuer les intermédiaires



Encadrement national des acteurs de la filière bois en RDC

- L'exploitation artisanale est un secteur reconnu par la réglementation nationale
- Volonté d'organisation de ce secteur à l'échelle nationale et aux échelles décentralisées
- Création des Conseils Consultatifs

mais

- Des problèmes de contrôle
- Une culture de la fraude
- Manque de moyens pour les Conseils Consultatifs dans les provinces

Recommandations du groupe 3 concernant l'encadrement national des acteurs de la filière bois en RDC :

- Renforcer le nombre et la formation des fonctionnaires de terrain
- Assurer la traçabilité et une meilleure structuration du secteur
- Eradiquer les zones aujourd'hui incontrôlées

Recommandations du groupe 3 concernant l'Encadrement international des acteurs de la filière bois :

- Harmonisation des politiques forestières
- Harmonisation des contrôles et des procédures aux frontières
- 1 parc à bois organisé à chaque point de sortie vers l'étranger

- Cadre de concertation et collaboration pour les opérateurs économiques (Chambre de commerce,...)
- Mieux connaître le marché sous-régional
- Identifier les initiateurs de cette filière informelle de part et d'autre des frontières
- Impliquer les institutions régionales/internationales

Annexe 1 : Programme de l'atelier

LUNDI 22 novembre

- 09 h 00 Inscription
- 10 h 00 Ouverture
- Monsieur Cléto Ndikumagenge**
Facilitateur délégué PFBC
- Monsieur Arlindo Bragança**
Représentant Résident de la FAO
- Son Excellence Monsieur Nibirantije**
Ministre Burundais de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
- 10 h 30 Pause café
- 11 h 30 Contexte, objectifs et produits attendus de la réunion
- Jean-Marie Noiraud**
Facilitateur de l'atelier
- 11 h 45 Séance 1 : Présentation du secteur forestier : les enjeux et les chiffres relatifs à la production, l'importation et l'exportation des produits forestiers ligneux au Burundi, Rwanda, Uganda et RDC
- Sylvestre Ndonse**
Directeur des Forêts, Burundi
- Thaddée Habiyambere**
Président Forum National, Rwanda
- Rachel Musoke**
Commissioner Forestry Sector Support Department, Uganda
- Frederic Djengo**
Directeur des forêts, RDC
- 13 h 00 Déjeuner
- 14 h 00 Séance 2 : L'exploitation forestière et les flux transfrontaliers de bois dans la région des grands lacs
- Guillaume Lescuyer**
Chercheur CIRAD, Cameroun
- Gustave Chishweka / Alain Verney**
Consultants SGS, RDC
- Andreas Schleenbaecker**
Expert GTZ, RDC
- 15 :30 Pause café
- 16 h 00 Séance 3 : Les enjeux du processus de négociation d'un Accord de Partenariat Volontaire APV/FLEGT en RDC
- Mathieu Bousquet**
DG Développement, CE, Bruxelles
- Sebastien Malele (X2)**
Directeur des Inventaires et Aménagement, RDC
- 17 h 30 Débat et définition des groupes de travail
- 18h00 Cocktail

MARDI 23 novembre

- 09 h 00 Option légales et réglementaire pour une meilleure intégration du marché domestique dans l'économie formelle
- Paolo Cerutti**
Chercheur CIFOR, Cameroun
- 10 h 00 Séance des groupes de travail

Groupe 1: Comment améliorer le cadre juridique et sa pratique en vue de formaliser le secteur informel?

Modérateurs : Paolo Cerutti / Sylvestre Ndonse

Groupe 2: Comment collecter les données manquantes et mieux suivre les flux ?

Modérateurs : Cleto Ndikumagenge / Philippe Duchochois

Groupe 3: Quelles actions incitatives (certification, taxation, subvention etc.) / mécanismes de régulation peut-on envisager ?

Modérateurs : Elie Hakizumwami / Guillaume Lescuyer

12 h 00

Déjeuner

12 :30 – 17h30

Activités parallèles :

Groupe 1 : Visite de terrain

Frontière Burundo-congolaise

- Parc National de la RUSIZI
- Marché de bois de JABE
- Ateliers de menuiserie de KANYOSHA

Groupe 2 : FLEGT – RDC

Séance d'information sur l'ouverture des négociations de l'APV entre la RDC et l'UE et sur les prochaines étapes du processus

MERCREDI 24 novembre

09 h 00

Le Programme d'appui ACP-FLEGT de la FAO

Présentation du programme

Marc Vandenhoute & Robert Simpson, FAO, Rome

Développement d'outils harmonisé pour le suivi des bois en transit (Congo, Cameroun et RCA)

Daniel Mbolu & Roger Foteu, COMIFAC

Amélioration des législations régissant les filières bois transfrontalières dans les pays des Grands Lacs (Rwanda-Burundi-RDC)

Thaddée Habiyambere, Président Forum National, Rwanda

Développement d'une grille de légalité des produits de la filière bois en RDC

Augustin Mpoyi, CODELT, RDC

10 h 30

Pause café

11 h 00

Restitution des travaux de groupe et discussion

12 h 30

Déjeuner

14h00

Finalisation et validation d'une feuille de route

15 :30

Pause café

16h00

Clôture

Annexe 2 : Discours d'ouverture

DISCOURS D'OUVERTURE DU MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

Mesdames, Messieurs les Ministres Provinciaux en République Démocratique du Congo ;
Monsieur le Représentant de la FAO,
Mesdames, Messieurs les Représentants des organisations sous régionales ;
Madame le Directeur Général des Forêts et de l'Environnement ;
Monsieur le Directeur Général de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature ;
Mesdames, Messieurs les Représentants de l'Administration forestière au Burundi;
Mesdames, Messieurs les Experts ;
Mesdames, Messieurs les Représentants ;
Gouvernementales Internationales et Nationales;
Mesdames, Messieurs les Représentants des professionnels du secteur forestier ;
Distingués invités ;
Mesdames, Messieurs ;

En cette matinée où nous procédons à l'ouverture de l'atelier international de réflexion sur les flux transfrontaliers des produits forestiers dans les pays des grands lacs, nous avons un grand plaisir de vous souhaiter au nom du Gouvernement burundais et en mon nom propre, la chaleureuse bienvenue dans notre capitale Bujumbura et un agréable séjour durant tout le temps que vous passerez dans notre pays.

Permettez nous de prime abord de vous exprimer nos sincères remerciements pour avoir répondu positivement à cette importante activité, malgré vos nombreuses autres occupations.

Distingués invités ;
Mesdames, Messieurs ;

Le présent atelier, unique en son genre dans notre pays, regroupe les experts venus d'Europe et des pays voisins de l'Afrique dont l'Ouganda, la République Démocratique du Congo et le Rwanda.

Nous voudrions profiter de cette occasion pour exprimer à la FAO, la grande satisfaction et la reconnaissance du Gouvernement Burundais pour avoir porté son choix sur le Burundi pour abriter les travaux de cet important atelier.

L'organisation de cet atelier international, s'inscrit dans le cadre de promouvoir un développement durable et une gestion efficace et bénéfique à tous des produits forestiers et des écosystèmes, particulièrement dans l'ensemble de notre sous région.

En ce qui concerne le Burundi, il héberge un nombre important d'écosystèmes naturels variés, renfermant de nombreuses espèces aussi variées suite à la coexistence des conditions éco climatiques de type guinéen et soudano-zambézien.

Cette situation confère à la biodiversité du Burundi un grand intérêt scientifique à l'échelle mondiale. Dans le souci de sauvegarder, promouvoir et valoriser cet intérêt, le Gouvernement du Burundi a élaboré une politique forestière qui vise de façon globale l'éradication des phénomènes de dégradation de la ressource forestière.

Les objectifs visés sont la conservation des espèces endémiques ou vulnérables de la flore et de la faune sauvages et leur habitat.

Malheureusement, la mise en application de cette politique se heurte aujourd'hui à plusieurs contraintes liées notamment à l'absence d'harmonie entre cette dernière et les politiques forestières des pays voisins.

Cependant, l'intégration du Burundi dans la communauté des pays de l'Afrique de l'Est donne une lueur d'espoir.

En effet, le Burundi a entrepris un processus de révision de la politique forestière et des lois régissant la gestion des ressources forestières et de l'Environnement en vue de les harmoniser avec les politiques et lois appliquées dans les pays membres de la communauté de l'Afrique de l'Est, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Gestion transfrontalière de l'Environnement dans le bassin du lac Victoria ».

D'autres parts, dans le cadre de lutte contre la dégradation des Forêts et de l'Environnement, le Gouvernement du Burundi s'est joint, en mars 2010, aux huit pays de l'Afrique de l'Est à savoir la Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan et le Rwanda pour élaborer une stratégie forestière commune pour cette région.

Distingués invités ;

Mesdames, Messieurs ;

Cet atelier international de réflexion sur les flux transfrontaliers des produits forestiers dans les pays des Grands lacs est organisé au moment où le Gouvernement de la République du Burundi a déclenché un processus de révision de la politique et de la législation sur les Forêts et l'Environnement.

C'est donc un événement qui vient à point nommé car les résultats qui vont en sortir nous permettront non seulement d'éviter des discordances entre notre politique et celles des pays voisins mais également nous aiderons à l'enrichir.

Au cours des travaux de cet atelier vous aurez l'occasion d'échanger sur les différents problèmes posés dans le secteur forestier en vue de dégager une stratégie globale de développement de ce secteur dans les pays des Grands Lacs et des stratégies spécifiques à chaque pays.

Nous sommes très convaincus que votre expérience, vos expertises et compétences dans la gestion du secteur forestier nous seront d'une grande utilité et nous ne doutons en aucune manière, de la qualité du résultat auquel vous allez aboutir.

Distingués invités

Mesdames, Messieurs

Avant de clore mon allocution je voudrai une fois de plus réitérer nos vifs remerciements à tous les participants et particulièrement à vous qui êtes venus de nos pays voisins et amis et vous souhaiter pleins succès dans ces travaux.

Nos remerciements s'adressent également à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation de cet atelier et particulièrement, la FAO, l'Union Européenne et le Département des Forêts.

C'est sur ces mots de remerciements que nous déclarons ouverts les travaux de l'atelier international de réflexion sur les flux transfrontaliers des produits forestiers dans les pays des Grands Lacs.

Vive la Coopération internationale ;

Vive les Forêts

Je vous remercie

**Discours d'ouverture de Monsieur Arlindo BRAGANCA,
Représentant de la FAO à Bujumbura, Burundi
A l'occasion de l'atelier international sur
" Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action
FLEGT"
Hotel Club Tanganyika, le 22 novembre 2010**

Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi,
Excellence Monsieur le Gouverneur de la province Orientale de la République Démocratique du Congo,
Excellence Monsieur le Gouverneur de la province du Nord Kivu de la République Démocratique du Congo,
Excellence Madame le Ministre provincial de l'Environnement, Tourisme, Jeunesse, Culture et Arts, Sports et Loisirs de la Province du Nord-Kivu de la République Démocratique du Congo,
Excellence Monsieur le Ministre provincial en charge des forêts et de l'environnement de la Province Orientale de la République Démocratique du Congo,
Excellence Monsieur le Ministre provincial en charge des forêts et de l'environnement de la Province du Sud Kivu de la République Démocratique du Congo,
Monsieur le représentant de la Commission des forêts d'Afrique centrale ;
Monsieur le Représentant de la Délégation de l'Union Européenne,
Mesdames et Messieurs les représentants des administrations en charge des forêts du Rwanda, de la République Démocratique du Congo, d'Ouganda et du Burundi,
Monsieur le coordonnateur national de la COMIFAC
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et sous régionales,
Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations non gouvernementales, internationales et nationales,
Mesdames et Messieurs les Représentants des professionnels de la filière bois,
Distingué (e) s invité (e) s,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'Hôtel Club Tanganyika pour aborder un sujet important et sensible : celui du flux transfrontaliers de bois dans la région des grands lacs, dans le cadre du plan d'action de l'Union Européenne pour l'Application des Réglementations Forestières, la Gouvernance et les Echanges Commerciaux ("Plan d'Action FLEGT" en abrégé). Ce programme est actif auprès de l'ensemble des pays ACP et plus particulièrement auprès de la COMIFAC, commission des forêts d'Afrique centrale, dont la présidence est désormais assurée depuis peu par SE M. José Endoundo, Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo.

Pourquoi ce sujet des flux transfrontaliers de bois est-il si important ? Parce que, comme plusieurs rapports d'expertise l'ont récemment montré, on constate depuis quelque temps déjà une recrudescence des volumes d'exportation de bois illégal depuis la République Démocratique du Congo vers les pays d'Afrique de l'Est et ce, sans qu'aucune stratégie efficace de suivi et de contrôle de ces filières ne voie le jour. La longueur des frontières communes entre la RDC et l'ensemble des autres pays de l'Afrique Grands Lacs et surtout le nombre de points de passage étant tellement élevé et peu contrôlé, que les flux de produits forestiers se développent partout, et le plus souvent illégalement, à la faveur de l'accroissement de la demande des pays de l'Est, alimentée par leur propre croissance démographique et économique.

Partant de ce constat et du postulat que les besoins de consommation de bois des pays frontaliers de la RDC vont demeurer et même s'accroître, il est urgent de réfléchir à comment mieux réguler et assainir le secteur de ces produits forestiers informels. L'enjeu est de chercher à satisfaire ces besoins dans des conditions qui soient, d'une part, compatibles avec les règles de gestion durable de la ressource forestière et, d'autre part, respectueuses de la légalité et de la réglementation en

vigueur. En d'autres mots, passer d'un commerce informel et illégal à un commerce légal et reconnu, bénéfique pour toutes les parties.

La FAO – Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture – que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui, entend jouer un rôle pour faciliter une réflexion sur cette problématique. Par le biais de notre programme d'appui aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour la mise en œuvre du plan d'action FLEGT ("Programme d'appui ACP-FLEGT", en abrégé) et en collaboration avec le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), nous avons décidé d'organiser cet atelier regroupant les acteurs de la filière bois issus de quatre pays de la sous région concernés : le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et, bien entendu, la RDC, ainsi que tout un panel d'experts en la matière. Notre objectif est, à la fois, de mettre à la disposition des acteurs les informations pertinentes sur l'importance des filières transfrontalières de bois, mais aussi de discuter du fonctionnement des systèmes de contrôle nationaux et des collaborations inter-Etats qui doivent se mettre en place. Cet atelier est également l'occasion de partager les expériences tirées d'autres situations similaires vécues dans d'autres régions ou sur d'autres continents.

Le contexte général d'instabilité sociopolitique des Grands Lacs rend cependant l'exercice délicat car la responsabilité des dirigeants, tant publics que privés, est évidemment ici en jeu, pour les produits forestiers, comme elle l'est d'ailleurs également pour les produits miniers. Il s'agit donc de faire en sorte d'aborder la question de la régulation des flux transfrontaliers de produits forestiers dans une logique "gagnant-gagnant" (win-win comme on dit en anglais) où personne n'est supposé perdre la face et où, de part et d'autre, on pourra envisager d'améliorer les résultats économiques, mais aussi d'améliorer la stabilité politique, d'améliorer les rentrées fiscales et enfin d'améliorer les conditions sociales.

Au vu de la qualité des participants à cet atelier, je suis persuadé que nous avons une occasion unique d'aller au fond du sujet et d'aboutir à des recommandations pertinentes qui seront consignées dans une feuille de route définissant les activités urgentes à mener, les responsabilités des uns et des autres et les moyens pour y parvenir.

Je ne saurais terminer mon allocution sans remercier le Gouvernement du Burundi qui a bien voulu abriter les travaux de cet atelier. Je voudrais également remercier la Commission européenne pour la confiance qu'elle a donnée à la FAO pour la mise en œuvre de cet important programme d'appui ACP-FLEGT qui nous permet, aujourd'hui, d'organiser ces assises.

Enfin, je terminerai en souhaitant une chaleureuse bienvenue et un bon séjour au Burundi à vous tous, chers participants et collègues qui êtes venus de l'Europe, d'Afrique et des pays de la COMIFAC.

Je vous remercie pour votre attention.

Annexe 3 : Discours de clôture

Discours de clôture de Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

A l'occasion de l'atelier international sur

“ Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT”

Hotel Club Tanganyika, le 24 novembre 2010

Excellence Madame, Messieurs les Ministres Provinciaux du Nord Kivu, Sud Kivu et de la Province Orientale de la République Démocratique du Congo,

Monsieur le Représentant résident de la FAO au Burundi, Monsieur le facilitateur Délégué du PFBC ;

Monsieur le Représentant de la Commission des forêts d'Afrique centrale ;

Monsieur le Représentant de la Délégation de l'Union Européenne,

Mesdames, Messieurs les Représentants des organisations internationales et sous régionales et des organisations non gouvernementales, internationales

Mesdames, Messieurs les Représentants des professionnels de la filière bois,

Distingué (e) s invité (e) s,

Mesdames, Messieurs,

C'est encore une fois un réel plaisir pour moi de me retrouver parmi vous en cette séance consacrée à la clôture des travaux de l'atelier international sur les flux transfrontaliers de bois dans la région des grands lacs, dans le cadre du Plan d'Action de l'Union Européenne pour l'Application des Réglementations Forestières, la Gouvernance et les Echanges Commerciaux ("Plan d'Action FLEGT" en abrégé).

Les discussions ont été fructueuses, enrichissantes et hautement conviviales

Plusieurs thèmes ont été développés à travers différentes présentations pour expliquer le phénomène de flux transfrontaliers des produits forestiers et les différentes actions en cours, sans oublier les différents types d'interventions en la matière.

Il en va de soi de nous réjouir tous ensemble des résultats de cet atelier.

A travers un débat de haute qualité, riche et constructif, vous avez procédé à la finalisation et la validation d'une feuille de route définissant les actions à mener et les responsabilités de chacun dans nos différents pays pour en découdre définitivement avec les exploitations et les exportations illégales et illicites des produits forestiers dans la région des grands lacs.

Je remarque avec satisfaction les recommandations prises en matière de l'amélioration du cadre juridique et sa mise en pratique en vue de formaliser et de mieux organiser le secteur artisanal d'exploitation du bois, la manière de collecter des données manquantes pour un meilleur suivi des flux transfrontaliers du bois

Certes, cet outil que vous venez de mettre en place va contribuer très sensiblement au renforcement et à l'amélioration du contrôle et au développement des échanges des produits forestiers entre nos différents Etats.

Je voudrais donc féliciter tous les participants pour les efforts fournis et le travail hautement scientifique accompli pendant ces trois jours.

Je voudrais enfin interpeller nos différents partenaires qui appuient la COMIFAC dans le cadre du PFBC à continuer à appuyer pour chaque pays des programmes qui s'inspirent du contenu de cette feuille de route dans le développement, du secteur forestier à travers le commerce légal des produits forestiers.

En ce qui le Burundi, je réaffirme ma ferme détermination à œuvrer de concert avec tous les autres pays de la sous région et tous nos partenaires en vue d'une amélioration de la transparence dans les échanges commerciaux de bois à travers nos frontières.

Je voudrais profiter de cette occasion pour recommander une communication continue et des échanges d'expériences permanents sur les mécanismes de gestion de nos écosystèmes forestiers respectifs et de la biodiversité qu'ils renferment.

Au niveau de notre pays, nous allons intégrer dans les principaux objectifs de la politique forestière, les résultats issus de cet atelier, encourager et faire respecter la mise en œuvre de ces résultats sur terrain.

Nous faisons notre, toutes les recommandations issues des travaux de cette conférence et nous ne ménagerons aucun effort pour les exécuter.

**Excellences,
Distingués invités
Mesdames, Messieurs**

En organisant les travaux de cet atelier à Bujumbura, la FAO et les autres partenaires viennent une fois de plus au moment où notre pays où toutes les provinces ont passé de la phase trois à la phase deux.

A cet effet, je garantis que le Burundi en étroite collaboration avec les pays voisins servira de laboratoire actif et opérationnel pour la mise en œuvre de toutes les recommandations en associant toutes les communautés.

Je m'en voudrais de terminer mon propos sans féliciter vous tous les participants qui ont travaillé très dur jusque même dans les heures les plus avancées pour aboutir aux résultats escomptés en organisant cette réunion.

Je vous recommande à vulgariser et mettre en application les recommandations de cet atelier, chacun en ce qui le concerne et selon son niveau et secteur d'intervention.

Avant de clore mon allocution, permettez moi de vous souhaiter un bon retour dans vos pays respectifs, et d'anticiper pour vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année 2011 qui pointe à l'horizon et une joyeuse fête de Noël.

C'est sur ces vœux que je déclare clos, les travaux de l'atelier International sur le thème : « *Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT* »

**Vive la Coopération Internationale
Vive les Forêts
Je vous remercie**

Annexe 4 : Termes de référence de l'atelier

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

Bujumbura, 22 – 24 novembre 2010

1. Contexte et problématique

A la suite du 1^{er} rapport du groupe d'experts de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC (2002), plusieurs rapports ont dénoncé le développement des filières frauduleuses d'exportation de bois illégal de la province Orientale de la RDC vers les pays d'Afrique de l'Est notamment vers le Kenya et l'Ouganda ⁽¹⁾, sans toutefois qu'aucune stratégie de réhabilitation du suivi et du contrôle de ces filières ne voit le jour. Bien au contraire, les rapports de mission les plus récents des professionnels du secteur semblent plutôt indiquer que ces filières frauduleuses sont aujourd'hui en train d'être renforcées depuis la province Orientale vers l'Ouganda, le Soudan et le Kenya, mais aussi depuis les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema en direction du Rwanda, du Burundi et même de la Tanzanie. Le nombre de frontières communes entre la RDC et l'ensemble des autres pays de l'Afrique **Grands Lacs** est tellement élevé et peu contrôlé que les flux de produits forestiers se développent partout, et le plus souvent illégalement, à la mesure de l'accroissement de la demande des pays de l'Est, alimentée par leur croissance démographique et économique. Les flux concernent les sciages artisanaux, mais aussi les grumes, le bois de service, le bois de feu et le charbon de bois. On observe notamment des prélèvements importants dans les aires protégées de ces provinces de la RDC, allant jusqu'à remettre en question dans certains cas le statut de patrimoine mondial de l'UNESCO pour plusieurs d'entre elles, comme dans le cas du parc national de Garamba ⁽²⁾. Ces pratiques remettent en cause toutes les stratégies de restauration mise en place dans la région des **Grands Lacs**.

Par ailleurs, la RDC a décidé de revoir le découpage de son territoire, projet qui devrait se concrétiser dans le court-terme. La province Orientale, à superficie presque égale à celle de la France, va être redécoupée en 4 nouvelles provinces, ce qui devrait permettre d'améliorer la capacité de gestion des territoires. La province du Katanga au sud sera également redécoupée en 4 nouvelles provinces. En pratique, avec le redécoupage des provinces et la poursuite du processus de décentralisation, toutes les questions de contrôle des territoires et de suivi des flux transfrontaliers vont de plus en plus relever des gouvernements provinciaux et non plus seulement du pouvoir central, par ailleurs avec de très faibles capacités de contrôler des zones aussi vastes du 5^{ème} parallèle Nord au 13^{ème} parallèle Sud. Par rapport à la question des flux transfrontaliers de produits forestiers, ce sont actuellement 3 provinces qui sont directement concernées, à savoir la province Orientale, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, auxquelles il faut ajouter le Maniema qui évacue via le Nord et le Sud-Kivu.

Au-delà des aspects administratifs, la réhabilitation du contrôle de l'exploitation et du commerce du bois d'œuvre à l'Est de la RDC constitue également un enjeu politique. Pour les autorités politiques décentralisées du pays, les réseaux d'exportation vers Afrique de l'Est des ressources naturelles – notamment du bois – exploitées dans les provinces de l'est du pays constituent en effet une source de

¹ Voir notamment le rapport « Commerce du bois et réduction de la pauvreté dans la région des grands lacs » de *Forests Monitor* (juin 2007), le rapport « Mapping conflict motives - Eastern DRC » de l'initiative IPIS - Fatal Transactions (mars 2008), le troisième rapport de l'initiative « Le Commerce au service de la paix » financé par DFID (décembre 2008), le rapport « Insécurité et conflits dans l'exploitation et le commerce du bois à l'Est de la RDC » (2009) et le rapport « Analyse économique de l'exploitation forestière artisanale dans la Province Orientale de la RDC : Diagnostic succinct et leçons à tirer pour la foresterie communautaire » du CIRAD (2010)

² Voir « Protected areas and decentralisation in the Democratic Republic of Congo: a case for devolving responsibility to local institutions (de Merode E, 2005).

revenus économiques que l'absence de paiements et de reversements en provenance de Kinshasa rend légitimes, en dépit de leur caractère informel.

Economiquement, ce sont les filières d'exploitation et d'exportation des produits miniers artisanaux, et le plus souvent illégaux, qui représentent les plus grands flux financiers et donc les plus grands enjeux économiques. Toutefois, la valeur de produits forestiers exportés illégalement de RDC se chiffre également en dizaines de millions de dollars par an. Sur le secteur minier artisanal, plusieurs initiatives sont en cours pour assainir le système avec un programme régional regroupant les pays des **Grands Lacs** et qui est basé à Bujumbura, et des initiatives d'amélioration de la gouvernance et de certification des produits miniers dans chacun des pays concernés. Pour les produits forestiers, la logique est globalement la même, à ceci près que la valeur pondérale étant moindre, ces produits ne jouent pas un rôle aussi crucial dans les jeux de conflit que les produits miniers. L'ensemble cependant contribue à la déstabilisation des régions de l'Est de la RDC du fait des multiples enjeux économiques qu'ils représentent. Un effort important est cependant fait aujourd'hui au niveau international pour tarir la demande et surtout les paiements des produits miniers artisanaux illégaux, et cela commence à donner des résultats.

Sur cette base, on peut réfléchir à comment mieux réguler et assainir également le secteur des produits forestiers informels en provenance des provinces de l'Est de la RDC à destination des pays frontaliers des **Grands Lacs**. Car en effet, le besoin de consommation des pays frontaliers de l'est de la RDC va demeurer. L'enjeu est donc de chercher à le satisfaire dans des conditions (i) compatibles avec les règles de gestion durable de la ressource forestière et (ii) respectueuses de la légalité et de la réglementation en vigueur. La MONUC, installée dans les provinces de l'Est depuis plusieurs années, assure un suivi général de la plupart des flux de produits miniers et forestiers, car ce sont ces produits qui financent la guerre. Elle dispose de données utiles pour comprendre et connaître les enjeux. Dans une perspective d'avancer vers l'assainissement de ce secteur, il faudra compter avec eux et développer des partenariats.

Aujourd'hui, l'existence de ces filières informelles et leur amplification viennent se heurter directement avec les orientations politiques prises par la plupart des pays de la sous-région et notamment la RDC. En effet, depuis mai 2003 et la publication par la CE d'un plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade), les pays producteurs ont la possibilité d'engager avec l'Union Européenne la négociation d'accord commerciaux sur le bois, appelé "Accords de Partenariat Volontaires" (APV). Ces APV préconisent la mise en place par le pays producteurs de systèmes de garantie de la légalité du bois. Le Ghana, la République du Congo et celle du Cameroun ont d'ores et déjà paraphé cet accord qui est aujourd'hui en phase de mise en œuvre. Pour la RCA, le Gabon et la RDC, les négociations sont en cours.

Concernant la RDC, l'amélioration des conditions d'exploitation légale, dans les provinces forestières de l'Ouest et du Nord du pays pour les bois d'œuvre principalement destinés à l'exportation et exploités par des compagnies industrielles, fait partie d'un processus large qui est d'ores et déjà engagé. Par contre, pour les provinces de l'Est qui sont concernées par une exploitation forestière essentiellement artisanale, le plus souvent informelle, dans un contexte d'insécurité générale où la guerre est encore omniprésente avec des bandes armées rendant l'accès impossible sur de vastes étendues de territoire, les choses sont beaucoup plus complexes.

Dans ce contexte, il devient urgent que les pays concernés s'impliquent dans la recherche d'une solution durable à la question de l'exploitation informelle des bois de l'est de la RDC et de leur exportation frauduleuse vers les marchés rémunérateurs d'Afrique de l'Est. C'est la crédibilité des Accords de Partenariat Volontaire dans l'ensemble de la sous région, et en RDC en particulier, qui en dépend directement.

Evidemment, si les flux s'accroissent, c'est que la demande des pays voisins consommateurs augmente et que les activités sur le terrain restent économiquement viables avec des impacts positifs sur le bien-être des citoyens impliqués. Il s'agit donc de pouvoir travailler à la fois avec les responsables publics et si possible, privés des provinces de l'Est de la RDC et des pays frontaliers importateurs pour avancer ensemble vers la recherche de solutions viables, étant entendu qu'il n'est aucunement question de chercher à stopper l'exploitation forestière en tant que tel, notamment pour son impact socio-économique qui pour certains acteurs de la filière est positif.

La FAO, par le biais de son programme d'appui aux pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) pour la mise en œuvre du plan d'action FLEGT, entend jouer un rôle pour faciliter une réflexion sur cette problématique. A travers l'organisation d'un atelier, elle vise tout d'abord à mettre à la disposition des acteurs les informations pertinentes sur l'importance de ces filières transfrontalières de bois ronds, transformés et de charbon, sur le fonctionnement des systèmes de contrôle nationaux et sur les collaborations inter-Etats en la matière. L'atelier est également l'occasion de partager les expériences tirées d'autres situations similaires vécues dans d'autres régions ou continents. On peut, par exemple, retrouver des problématiques transfrontalières assez similaires au Cameroun avec des flux de bois en provenance du Congo et de la RCA ⁽³⁾, vers le Nigeria ou encore vers le Tchad ⁽⁴⁾ mais aussi des flux transfrontaliers importants entre certains pays de l'Afrique de l'Ouest ⁽⁵⁾. Enfin, une fois les défis identifiés, il est important que la réflexion puisse déboucher sur une série de recommandations visant à une meilleure maîtrise de ces flux et vers une plus grande collaboration des Etats impliqués dans la lutte contre l'exploitation illégale du bois dans la région des grands lacs.

Le contexte général d'instabilité sociopolitique des **Grands Lacs** rend cependant l'exercice délicat car la responsabilité des dirigeants, tant publics que privés, est évidemment ici en jeu, pour les produits forestiers comme pour les produits miniers. Il s'agit donc de faire en sorte d'aborder la question de la régulation des flux transfrontaliers de produits forestiers dans une logique gagnant-gagnant où personne n'est supposé perdre la face et où de part et d'autre on pourra envisager d'améliorer les résultats économiques, améliorer la stabilité politique, améliorer les rentrées fiscales et améliorer les conditions sociales.

2. Objectif des travaux

Les travaux ont pour objectif de :

- 1) partager l'information existante sur les flux transfrontaliers de produits forestiers et leurs impacts socioéconomiques et fiscaux dans la région des **Grands Lacs** ;
- 2) identifier les principaux dysfonctionnements et barrières dans les systèmes de contrôle nationaux, provinciaux et inter-Etats ;
- 3) émettre des recommandations visant à réduire l'exploitation et le commerce illégal de produits forestiers dans la région des Grands Lacs et à permettre le développement d'un marché légal au niveau local et sous-régional.

3. Démarche poursuivie

Phase 1 : Identification des problèmes

³ Etude financée par la Commission européenne sur les « Flux transfrontaliers de bois entre les pays de la COMIFAC actuellement impliqués dans le processus FLEGT » (2008)

⁴ Etude du CIRAD sur le « Sciage artisanal, transformation et commerce du bois d'oeuvre du Cameroun à destination de l'arc Soudano-Sahélien » (2005) ou, plus récemment, celle du CIFOR sur les « exportations informelles de bois d'oeuvre en direction du Tchad et du Nigeria » (2010).

⁵ Etude financée par la Commission européenne sur « Cross-border flows of timber and wood products in West Africa » (2008)

Lors des deux premières journées, il s'agira de se faire une idée plus précise sur :

- 1) **l'importance des filières transfrontalières existantes en termes de pays et provinces concernés, origine du bois, types de produits forestiers, volumes, acteurs, marchés, etc.**
- 2) **faire le point sur les acteurs impliqués dans le commerce transfrontalier des produits forestiers.**
- 3) **le fonctionnement des systèmes nationaux de suivi des bois et la gestion des bois importés/en transit.**
- 4) **les collaborations existantes entre les Etats, quelles sont les informations échangées ou qui devraient l'être?**
- 5) **La définition des critères de légalité de part et d'autre des frontières, la documentation exigée, etc.**

Les présentations se feront en trois temps :

- 1) **Présentation du secteur forestier par pays** : Les représentants des pays et provinces concernés présenteront tout d'abord les statistiques forestières nationales, les modes d'aménagement, les systèmes de contrôle existants, la place de l'illégalité/informel et les solutions envisagées.
- 2) **Présentation des enjeux, vus par différents acteurs** :
 - a. La problématique de ces flux vue dans le cadre du plan d'action FLEGT sera présentée ;
 - b. La problématique des ces flux vue dans le cadre de l'exploitation forestière industrielle ;
 - c. La problématique de ces flux vue dans le cadre de l'exploitation forestière artisanale ;
 - d. La problématique de ces flux vue dans le cadre du système de suivi national/régional ;
- 3) **Présentation de certaines études** : Les études les plus récentes sur les flux de bois transfrontaliers et leurs impacts socio-économiques seront présentées (Forest Monitor, CIFOR, CIRAD, TRAFFIC, IUCN, MONUC, Tropenbos etc.).

Durant cette première phase, on identifiera les principaux éléments permettant à l'exploitation illégale de perdurer dans cette région et par rapport auxquels on tentera de proposer des solutions pour avancer vers la régulation du secteur.

Phase 2 : Discussion

Il s'agira de rechercher des options de solutions pratiques sur les problèmes identifiés lors de la phase 1. Questions devant être abordées en profondeur :

- 1) **Groupe de travail 1 : Comment améliorer le cadre juridique et sa pratique ?**
 - **Code forestier, procédure commerciale, procédure juridique d'attribution des permis d'abattage**
 - **Exigences des Etats pour les passages de frontière**
 - **Eléments de cohérence et d'incohérence entre les réglementations des différents Etats**

- 2) Groupe de travail 2 : Comment collecter les données manquantes et mieux suivre les flux ?**
- Suivi des flux par types et par zone
 - Revenus issus du secteur forestier
 - Concertation périodique entre les Etats et les provinces concernées
 - Documentation adéquate de collecte
- 3) Groupe de travail 3 : Quelles actions incitatives (certification, taxation, subvention etc.) / mécanismes de régulation peut-on envisager ?**
- Encadrement régional des acteurs de la filière bois artisanale
 - Possibilité de développement local reposant sur les ressources forestières
 - Possibilités d'investissement pour une transformation plus poussée

Phase 3 : Recommandations et Synthèse

L'atelier devra déboucher sur une série de recommandations à destination de chaque pays et des autres partenaires clés mais aussi au niveau des collaborations sous-régionales.

Les organisations impliquées sur cette thématique travailleront sur un plan d'action commun (activités, planning, acteurs, fonds) pour les prochaines années, principal résultat de cet atelier.

5. Modalités pratiques

Les acteurs

Il s'agit d'inviter à l'atelier les acteurs clés en mesure d'influencer l'évolution des pratiques en matière d'exploitation et de commercialisation des produits forestiers transfrontaliers.

1 – Groupe des Etats

- 11 – RDC
- 12 – Rwanda
- 13 – Burundi
- 14 – Ouganda

2 – Groupe des professionnels

- 22 – Syndicats forestiers nationaux et locaux
- 23 – Chambres d'agriculture (ou commerce et industrie selon les cas) des pays de l'est, et représentants des chambres et fédérations dans les provinces de l'est RDC
- 24 – Représentants des offices du Bois comme Office Congolais de contrôle en RDC
- 24 – Transporteurs
- 25 – Représentants d'exploitants forestiers industriels et artisanaux de l'est de la RDC
- 26 – Fédération du Secteur Privé
- 27 – Association des menuisiers/charbonniers
- 28 – Concessionnaires du Nord Kivu (ENRA)
- 29 – Association des négociants

3 – Groupe des organisations non gouvernementales

- 31 – Organisations Internationales (TRAFFIC, Forest Monitor, IUCN, Tropenbos etc.)
- 32 – Organisations nationales : ERND-Sud Kivu, Pole Institute Goma, Réseau CREF Goma, AFEB, etc.
- 33 – Représentant de l'Association Agakinjiro (Rwanda), principal utilisateur de bois importé la RDC (Libuyu, Markhamia, ...) et de l'Afrique de l'Est (Muvula, etc...)

4 – Groupe des experts

- 41 – CIFOR, TBI, WCS etc.
- 42 – UE, WB, EFI, FAO, etc.
- 43 – Instance de coordination minière basée à Bujumbura
- 44 – Représentants d’institutions et/ou universités des pays des Grands Lacs
- 45 – SGS
- 46 – WRI, en charge de l’étude de l’atlas forestier interactif de la RDC
- 47 – REM, observateur indépendant

5 – Organisations sous-régionales

- 51 – COMIFAC
- 52 – EAC

Pays d’accueil

De même que pour le secteur minier artisanal, le choix de la ville devant accueillir les débats sur les flux transfrontaliers de produits forestiers, et peut être à l’avenir une instance d’appui à la régulation régionale de ce secteur, est important. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la ville de Bujumbura est de toute évidence la plus appropriée pour les raisons suivantes : proximité de la RDC (10 mn de la frontière), facilité d’accès par avion et par route, facilité d’communauté linguistique avec la RDC qui est le pays exportateur, plus faible implication que les pays plus au nord dans les enjeux économiques liés à l’importation de produits illégaux (donc moins soumis aux pressions économiques internes), histoire beaucoup moins conflictuelle avec la RDC que les autres pays plus au nord (avec donc un meilleur capital confiance), facilité de circulation et d’obtention des visas (ou pas de visas pour les régionaux), professionnalisme de ses structures d’accueil, cadre agréable pour établir de bonnes conditions de dialogue.

Ajoutons qu’un tel atelier devra réunir les responsables des diverses provinces de l’est de la RDC, lesquels sont majoritairement francophones, avec des responsables de l’autre côté du rift, beaucoup plus à l’aise en anglais. Le choix de Bujumbura est un bon compromis qui les fait passer à l’est mais dans un contexte agréable et organisé où on peut travailler en français, langue officielle de leur propre administration.

Enfin, le Burundi, comme le Rwanda et la RDC (constituant ensemble la CEPGL) sont membres de la COMIFAC, pour laquelle la langue de travail est le français, et qui est l’instance désignée par les chefs d’Etat de la sous-région pour coordonner les questions de gestion forestière en Afrique Centrale. Or, le problème ici est bien la question de l’exploitation illégale des produits forestiers de la RDC qui sont exportés vers des pays voisins membres de la COMIFAC (Rwanda et Burundi) ou non membres (Ouganda, Soudan, Kenya), même si certains appartiennent également à la communauté des Etats de l’Afrique de l’Est.

Infrastructures d’accueil

L’atelier pourrait se tenir à l’hôtel Club Lac Tanganyika, à 10 mn de la ville de Bujumbura et 10 mn de la frontière de la RDC, et une heure de celle du Rwanda, et à moins de 10 mn de l’aéroport international, dans un cadre particulièrement propice à ce type d’évènement, avec une bonne capacité d’accueil, un service professionnel et des coûts raisonnables.

Pour les représentants des provinces du Nord kivu le plus simple sera pour la plupart d’entre eux de rejoindre d’abord Goma par route ou par vol intérieur, puis le bateau jusqu’à Bukavu et ensuite la route jusqu’à Bujumbura. Les autres participants en provenance de Bukavu et d’Uvira viendront par route. Dans tous les cas, c’est toujours un voyage long et compliqué qui peut nécessiter jusqu’à plusieurs jours aller et ensuite retour. Par contre, pour les gens de Bukavu, c’est 3 heures de route, et

moins de 5 heures pour les participants venant de Kigali, qui peuvent aussi venir en avion (20 mn). Pour les gens de Kampala, cela peut se faire aussi par bus (moins de 8 h), mais c'est plus facile par avion. Ceux venant de Kampala peuvent également arriver par vol de Kenya airways via Nairobi. Par contre, pour les gens de Kinshasa, il vaut mieux venir par KQ via Nairobi plutôt que via Goma. Enfin, pour les participants venant d'Europe, on trouve des vols directs pour Bujumbura ou via Nairobi. Notons qu'il y a 3 vols par jour entre Nairobi et Bujumbura, dont au moins un dessert également Kigali, qui prennent donc en charge les gens venant de Kinshasa comme ceux provenant de la COMIFAC depuis Yaoundé avec KQ. Il existe aussi des vols quotidiens entre Kigali et Bujumbura par Rwanda Air Express et Air Burundi

Facilitation

L'atelier sera conduit en français et modéré par un spécialiste des questions forestières en Afrique Centrale.

Une traduction sera assurée pour les participants des pays anglophones.

Le CIFOR assurera le travail de synthèse et de prospective technique

Annexe 5 : Présentations



Le secteur forestier au Burundi

Sylvestre NDONSE
Directeur des forêts

" Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT "
Bujumbura (Burundi), du 22-24 novembre 2010



Contenu

1. Introduction
2. La forêt dans l'économie nationale
3. La politique forestière et ses principaux enjeux
4. Consommation de bois au niveau national
5. Volumes de bois importés/exportés
6. Systèmes de contrôle aux frontières et de taxation des produits
7. Pistes de régularisation du marché informel
8. Conclusions

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

2



I. Introduction

- Situé au centre de l'Afrique et fait frontière avec le Rwanda au Nord, la RDC à l'Ouest et la Tanzanie au Sud et à l'Est.
- Superficie: 27834 Km²
- Population estimée à 8,2 habitants en 2008
- Densité moyenne estimée à 285 habitants/km²
- Plus de 99% de la population vit essentiellement de l'agriculture
- Plus de 99% de la population utilise le bois comme source d'énergie

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

3



- Déséquilibre entre l'offre et la demande se manifestant par la hausse des prix des produits forestiers
- Absence d'une industrie de transformation du bois

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

4



Carte du BURUNDI



D'après les enquêtes de 1998, la situation forestière nationale est la suivante:

- Forêts naturelles: Environ 127600 ha
- Domaniales: 61000 ha
- Communales: 7000 ha
- Privés et collectivités locales: 60000 ha
- Entre 2001- 2009: Mise en place de 182 797 ha d'après les rapports du Département des forêts.

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

6



II. La forêt dans l'économie nationale

Sans parler de l'importance des forêts dans la régulation, l'atténuation et l'adaptation aux effets de changements climatiques, les forêts jouent un rôle très important au redressement de l'économie nationale qui se manifeste par:

- ❖ Les **recettes** issues de la vente et de la taxation des produits forestiers qui entrent au trésor public;
- ❖ L'**utilisation** du bois issu des forêts et/ou boisements par **les industries** surtout théicoles, les boulangeries artisanales, ou semi industrielle ou industrielles, les restaurants, ect.....
- ❖ Le bois comme source d'énergie représente **97% du bilan énergétique total.**

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

7



- ❖ L'utilisation du bois en **construction**, en **menuiserie**
- ❖ L'utilisation du bois pour la **fabrication des objets d'arts**
- ❖ Etc.....

Cependant, on constate que le bois n'est pas évalué à juste valeur, car une bonne partie du bois est autoconsommée par les ménages ruraux et n'est pas monétarisée d'où sa contribution au produit intérieur brut (PIB) reste faible (1-2%).

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

8




III. La politique forestière et ses principaux enjeux

III.1. Politique forestière

La politique forestière vise à augmenter le taux de la couverture forestière et s'articule sur les principaux axes stratégiques suivants:

- **Gestion rationnelle** et durable des ressources forestières compte tenu des besoins actuels et futures des populations;
- **Protection, amélioration et développement** des ressources forestières

* Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

9




- **Implication** des populations dans la **gestion participative** des ressources forestières;
- **Restructuration** de la **filière-bois**;
- **Recherche forestière.**

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

10




III.2. Principaux enjeux

- **Instruments institutionnels**
Existence d'un Ministère, d'une DG et d'un Départements des forêts et des Inspections régionale et provinciale et des services communaux
- **Instruments juridiques**
Existence des textes de loi en l'occurrence:
 - **le code forestier** datant de 1985 en cours de révision;
 - **le code de l'environnement** datant de 2000 qui se

manque, pour sa mise en application au

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

11




- **Instruments réglementaires**
La gestion des forêts s'appuie sur des outils de gestion entre autres:
Les **plans simples et d'aménagement** des boisements;
Les tarifs des produits forestiers (**Tarifs de cubage et taxation des produits forestiers**, ect....);
Les **attestations de transports**

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

12



- **L'ordonnance Ministérielle n°770/89** définissant la cession et la gestion des boisements communaux;
- **et la note de service de 2006** montrant la gestion des boisements des privés



IV. Consommation de bois au niveau national

- Au Burundi, le bilan global du secteur montre une situation de pénurie. Cette situation de pénurie va perdurer étant donné que les taux annuels de reboisement et de déboisement ne vont pas au même rythme.
- Dans les régions où la ressource bois est très rare, la population recourt aux débris végétaux et aux déchets animaux comme combustibles ménagers



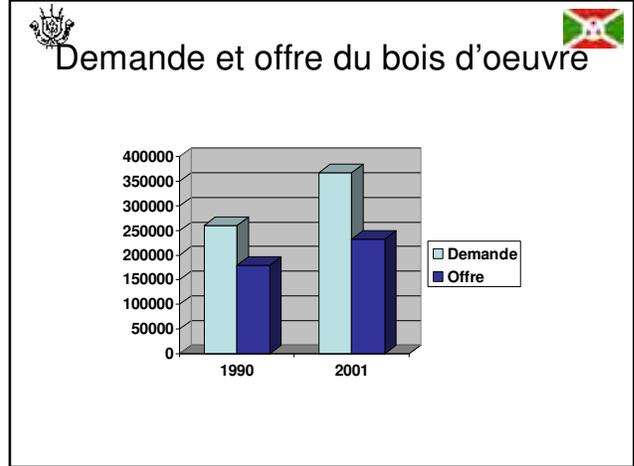
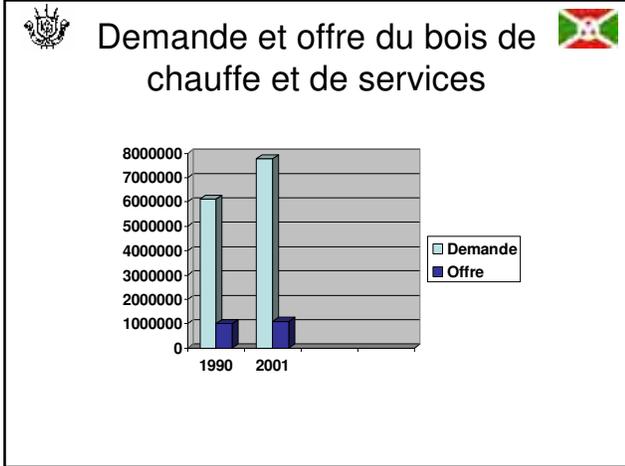
Situation en 1990

1991			
Bois de Feux et de service	6115000	1000000	-5115000
Bois d'Oeuvre	260000	179000	-81000



Situation en 2001

2001	Demande	Offre	Observations
Bois de Feux et de service	7 762 000	1 100 000	-6 662 000
Bois d'Oeuvre	367000	233 000	-134 000



V. Systèmes de contrôle aux frontières et de taxation des produits

- Cette tâche est effectuée par le **Ministère des finances à travers les services de l'OBR (Office Burundaises des Recettes).**

Le Département des forêts n'assure que le contrôle et la taxation des produits forestiers qui entrent dans les principaux centres urbains et compte faire ce travail dans toutes les provinces en se servant des Inspecteurs provinciaux.

Mais la perception des taxes est effectuée par les services des finances.

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

VI. Importation et exportation du bois (m3)

VI.1 Importation

a) Produits importés

Produits importés	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bois et ouvrages en bois	627	1608	1738	1363	1544	1682
Papiers et cartons	2881	3167	3964	2634	3769	3839
Article de librairie	313	222	259	483	455	628

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

VII. Importation et exportation du bois (m3)

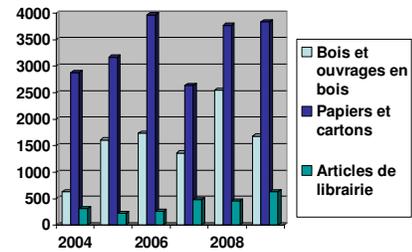
b) Dépenses des importations en milliers de fbu

Dépenses engagées	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bois et ouvrages en bois	488,0	1893,9	1205,9	1365,7	1565,7	1565,6
Papiers et cartons	4286,3	7828,3	6617,9	5248,2	6935,2	4102,6
Article de librairie	1900,3	2751,8	2600,9	2196,4	3375,2	1991,0

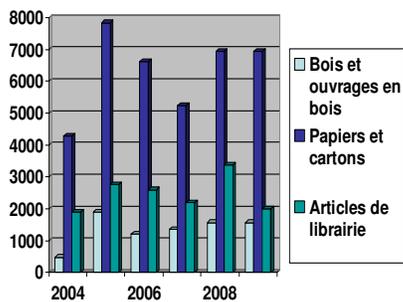
Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

21

Histogramme des importations en millions de m3



Dépenses dues aux importations du bois en milliers de francs bu.



- VI.2. Exportation du bois
- D'après les informations délivrées par le service des études de la BRB, le Burundi n'exporte pas du bois.



VII. Pistes de régularisation du marché informel

- **Création des circuits de vente agréés;**
- **Valorisation** du bois à **juste valeur;**
- Implication des **représentants des propriétaires(vendeurs) et des commerçants(acheteurs)** du bois dans la fixation des prix des produits forestiers;
- **Développement** du secteur forestier



VIII. Conclusions

Bien que les forêts contribuent à un taux très faible au produit intérieur brut (1-2%), le bois énergie représente plus de 97% du bilan énergétique national, et de ce fait, notre pays doit attirer une attention particulière aux actions suivantes:

- Gérer rationnellement et durablement les forêts pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures



- Protéger et développer les forêts;
- Inventorier les ressources forestières disponibles .
- Valoriser à juste valeur la ressource bois;
- Créer des comptoirs transfrontaliers de vente du bois et à juste valeur pour la régularisation du marché du bois informel.



- Je vous remercie de votre aimable attention



Le secteur forestier au Rwanda

Frank RUTABINGWA
Directeur Général du NAFA &

Thaddée HABIYAMBERE
Point Focal de l'UICN/CARPE au Rwanda
Président du Forum National de la CEFDHAC



" Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs "

Contenu

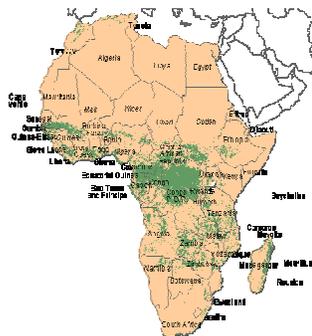


1. Contexte général
2. La forêt dans l'économie nationale
3. La politique forestière et ses principaux enjeux
4. Consommation de bois au niveau national
5. Volumes de bois importé/exporté
6. Systèmes de contrôle aux frontières et de taxation des produits
7. Conclusions

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

2

Contexte général: localisation du Rwanda en Afrique



Contexte général: couverture forestière



- Au SO et à l'O, sur la CCN, les forêts naturelles du PN de Nyungwe (100 000 ha) et la RFde Mukura (1 600 ha);
- Au NO sur la CCN, les reliques de la forêt naturelle de Gishwati (1000 ha) et au N, les forêts naturelle du PN des Volcans (1 600 ha);
- A l'E et au SE, les forêts de savanes et forêts galeries du PN de l'Akagera (108 500 ha) et les reliques des forêts galeries et savanes du Bugesera, Gisaka et Umutara



Contexte général: couverture forestière (suite)

- Sur l'ensemble du territoire national, les plantations forestières à majorité d'essences exotiques (Eucalyptus spp, Pinus spp, Grevillea rebusta, etc...) et les arbres disséminés dans les champs de culture (agroforesterie) et sur les fossés anti-érosifs.
- Massifs forestiers naturels et plantations forestières: couverture forestière nationale de l'ordre de 20% du territoire national



La forêt dans l'économie nationale

- La forêt joue un rôle important dans l'économie nationale:
 - Bois et charbon de bois comme combustible de la grande majorité de la population (plus de 90%);
 - Rôles écologiques (hydrologie, protection des sols, climat, séquestration du CO2, etc...);
 - Facteur d'appui à l'agriculture (utilisation des déchets agricoles font perdre l'équivalent de 40 000 tonnes d'engrais et 33 000 tonnes de chaux);
 - Emploi au niveau de la production primaire (pépinières, plantation....) et artisanat.



La forêt dans l'économie nationale (suite)

- Malheureusement, contribution du secteur forêts au PIB mal connue:
 - Etude FAO/MINAGRI (1987): agriculture avait 36,6% et la forêt avait 0,6%;
 - Etude relativement récente de la GTZ (2008): le marché total annuel du charbon de bois dans le pays est de 150 000 t/an pour une valeur de 52,6 millions de \$ US, équivalent environ à 2% du PIB; sachant que: **marché d'électricité 55 millions de \$ US et marché de café 38 millions de \$ US**



La politique forestière et ses principaux enjeux

- Gouvernance forestière est caractérisée par:
 - Sur le plan institutionnel:
 - le Ministère des Forêts et Mines (MINIFOM) et le National Forestry Authority (NAFA);
 - le Ministère de l'Environnement et des Terres (MINELA) et le Rwanda Environment Management Authority (REMA) ;
 - Le Rwanda Development Board (RDB)/Tourism and Conservation (T&C);

La politique forestière et ses principaux enjeux (suite)



- Instituts de recherches (ISAR, IRST) et de formation (UNR, ISAE, Ecoles secondaires);
- Projets de développements (PAREF, PAFOR,) et ONGs (plus de 60).
- Sur le plan légal:
 - Loi n° 47/1988 du 5/12/1988 portant organisation du régime forestier au Rwanda;
 - Loi organique n° 04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda ;

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

9

La politique forestière et ses principaux enjeux (suite)



- Loi organique n° 08/2005 du 14/07/2005 portant régime foncier au Rwanda.
- **Principaux enjeux:**
 - Ancienne loi forestière (processus en cours pour la révision);
 - Insuffisance des moyens humains (personnel qualifié) et matériels;
 - Coordination des interventions et initiatives;
 - Insuffisance des statistiques dans le secteur forêts

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

10

Consommation de bois: FAO 2009. Per capita consumption levels 2006 (m3)



	Woodfuel	Industrial roundwood	Sawn timber
Rwanda	0.99	0.05	0.008
Central Africa	0.95	0.10	0.005
East Africa	0.90	0.05	0.002
All Africa	0.62	0.07	0.012
World	0.03	0.25	0.063

Importations et exportations des produits forestiers



•Déficit si comparaison entre importation et exportation du bois. Pour les produits manufacturés en bois, le pays dépend presque à 100% des importations.

Principaux produits importés:

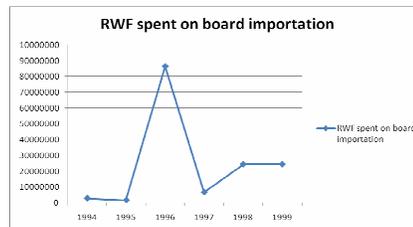
- Papiers (white and craft)
- Try ply board commonly as triplex
- Particle board
- Fiber board
- Luxurious furniture
- Sawn wood (beams) of Mahogany/Libuyu

Importations et exportations des produits forestiers (suite)

- Etude sur les produits forestiers au Rwanda (2000): exportations négligeables/aux importations effectuées en 1995-1999. Selon l'étude, aucun produit ne fut exporté durant cette période sauf en 1999 où fut exporté principalement en Europe les produits d'artisanat (Handcrafts) pour environ 7 millions de Frw.
- Origines des produits importés : Pays africains (South Africa, Kenya, Uganda, etc) et pays asiatiques (China, Indonesia, Thailand etc.)

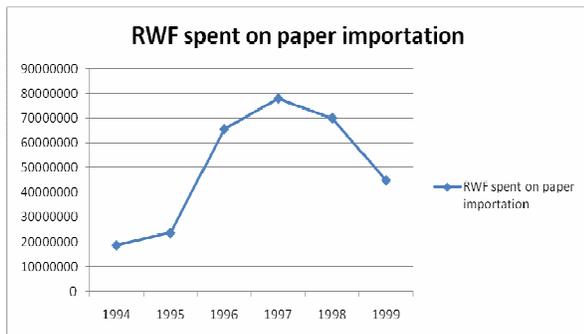
Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT 13

Coût produits forestiers importés



Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT 14

Coût produits forestiers importés



Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT 15

Systèmes de contrôle aux frontières et de taxation des produits

- Tout produit qui entre dans le pays, y compris les produits d'origine forestière est contrôlé par le service de douane;
- La taxation est assurée au niveau national par un Office portant le nom de Rwanda Revenue Authority (RRA).

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT 16

Pistes de régularisation du marché informel

- Au niveau de chaque pays, ajustement ou révision du cadre politique et légal en ce qui concerne la gouvernance forestière (Cas du Rwanda);
- Collaboration étroite entre les pays concernés pour échanger sur l'harmonisation de leurs politiques et lois régissant des ressources forestières;
- Cadre de concertations des acteurs dans les pays (réunion, conférences, ateliers, réseaux,);

Conclusions

- Malgré les contraintes de toute nature, le secteur forestier du Rwanda fait des efforts énormes pour son développement. En effet, dans le cadre de la Vision 2020 du Gouvernement Rwandais, il est prévu que la couverture forestière actuelle de 20% soit passée à 30% en 2013 (période de 3 ans);
- Pour les questions relatives à l'amélioration du cadre légal et la collaboration transfrontalière en matière de FLEGT, le secteur forestier national a fait déjà un pas dans les initiatives dont principalement:

Conclusions (suite)

- Révision de la politique et loi forestières (adoption par le Conseil des Ministres);
- Conclusion d'un projet d'appui à l'amélioration des législations régissant les filières bois transfrontalières dans les pays des Grands Lacs (RDC, Burundi et Rwanda) avec la FAO et l'UICN;
- Etude relative à l'application des politiques et lois forestières (état des lieux): facilitations de marcher avec le processus en cours dans les pays de l'EAC ainsi que dans les autres pays d'Afrique centrale (appui de l'UICN à travers le projet LLS)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

PARTENARIAT
pour les FORÊTS
du BASSIN du
CONGO
(PFBC)



Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Evolution dans les négociations des
APV-FLEGT en Afrique Centrale

Kinshasa 27-28 septembre 2010

Plan de l'exposé

- Introduction
- FLEGT et l'APV
- État d'avancement des APV par pays
- Leçons tirées de l'expérience régionale
- Enjeux et Perspectives

FLEGT : Rappels

- Caractéristiques :
 1. Est un processus, pas un **PROJET**,
 2. Structure la négociations de l'APV **entre l'UE et le pays partenaire**, concernant toutes les entreprises du pays.
 3. N'est pas un **schéma de certification**.

FLEGT & APV

- Finalité :
Parvenir à la gestion durable des forêts par une gouvernance améliorée.
- Objectif :
Lutter contre l'exploitation illégale et son commerce associé.
- Actions (une d'entre elle) :
Démarche volontaire pour construire et mettre en oeuvre un système de vérification de la légalité (SVL) dans une perspective commerciale (APV).

État d'avancement des APV-FLEGT



	<i>Cameroun</i>	<i>Congo</i>	<i>Centrafrique</i>
Information	nov-05	fév.-05	nov.-06
Discussions informelles	juil-06	janv.-07	déc.-07
Ouverture négociation	déc.-07	juin-08	oct.09
Conclusion / Paraphe APV	mai-10	mai -09	déc.-10
Ratification APV		mai-10	
Mise en oeuvre			
Emission Autorisation FLEGT	janv. -12	juil-11	Janv.-14

État d'avancement des APV-FLEGT



	<i>Gabon</i>	<i>Rép. Démocratique du Congo</i>
Information	fév.-07	mai-07
Discussions informelles	juin-07	oct-07
Ouverture négociation	sept.- 10	oct.- 10
Conclusion / Paraphe APV	nov. - 11	
Ratification APV		
Mise en oeuvre		
Emission Autorisation FLEGT		

Leçons tirées de l'expérience régionale

1. Longue phase d'information préliminaire incontournable,
2. La négociation associe tous les acteurs mais le secteur privé est plus dur à mobiliser,
3. Les exigences négociées dans l'APV = multiples mini réformes à entreprendre => Phase de mise en œuvre délicate et longue.
4. Recherche de financement indispensable dès la négociation de l'Annexe "Mesures complémentaires".
5. La contribution sur fonds d'Etat dans la mise en oeuvre est difficile.
6. Au delà de la légalité, les APV traitent largement de la gestion forestière durable en Afrique Centrale.

Perspectives

1. La sous-région devient le 1er massif forestier mondial sous APV-FLEGT. Cette situation donne du poids à la COMIFAC face à l'UE.
2. L'APV devient un moyen d'intégration régional et de mise en oeuvre du Plan de Convergence (Axe 1 et 5).
3. La gouvernance améliorée FLEGT, de par le développement du SVL et son approche participative, peut servir de modèle pour la préparation de la stratégie climat dans la REDD+.
4. **Avec le nouveau règlement européen contre l'importation de bois illégal, les pays COMIFAC engagés dans FLEGT ont fait un choix judicieux.**
5. La Chine s'intéresse à FLEGT mais, inquiète par le nouveau règlement européen, pourrait encourager ses partenaires producteurs à négocier des APV.

Je vous remercie de votre attention

Alain Pénelon, assistant technique régional COMIFAC / FLEGT

penelon_alain@yahoo.fr

Tél. (242) 554 51 07



The Forestry Sector in Uganda

Rachel Musoke
Commissioner Forestry Sector Support Department

"Cross-border flows of timber in the Great Lakes region in the context of the FLEGT action plan"
Bujumbura (Burundi), from November 22-24, 2010



Content Outline



1. Forest in the national economy
2. Forest policy and the main issues
3. Wood national consumption
4. Imported/exported wood
5. National Control system
6. Regularization possibilities
7. Conclusions

Cross-border flows of timber in the Great Lakes region in the context of the FLEGT action plan

2

Forest in national economy



- GDP - 6% **Forest Policy 2001**
- Total economic value (marketable and non-marketable values) of Uganda's forests estimated at UGX 593.24 billion (c. USD 300 million) – 5.2% of GDP **GIn '2004**
- 34,4 million tonnes of roundwood used in construction in 2007, worth UGX 258.4 billion (c. USD 13 million)
- 95% of Uganda's energy needs are met from woody biomass Rural households consume about 97 % of the household energy requirements
- About 1 million people employed in forest sector
- Annual contribution to household cash income estimated at 11-27% (UGX 332 bn)
- Contribution to ecosystem services (soil and water management, carbon sequestration, and future uses for Uganda's biodiversity) estimated at UGX 222 billion (c. USD 11 million)

Cross-border flows of timber in the Great Lakes region in the context of the FLEGT action plan

3

Forest Policy & Main Issues



- Reflect Govt commitment to sustainable forest management
- Recognises the value of forests to progressive and sustainable national development
- C-Government & Local Governments to hold forests in trust for the people and protect them for the common good of all citizens - **PAs**
- Encourage public participation in the management and conservation of forests and trees, **CFM, Mgt Pln, Consit**
- Promote the decentralisation and devolution of functions, powers and services within the forestry sector.
- Recognise the multi-stakeholder nature of forestry and clearly define the roles and responsibilities of central and local government agencies, donor agencies, the private sector, NGOs, CBOs, and local communities

Cross-border flows of timber in the Great Lakes region in the context of the FLEGT action plan

4

Trends in forest cover (1990 – 2005)

Management Ownership	Total Area (ha)	Forest area in 1990 (ha)	Forest area in 2005 (ha)	Loss of forest area (ha)	% loss
Local governments (LFRs)	4,995	1,628	1,211	417	25.6
NFA (CFRs)	1,172,433	752,143	627,951	124,192	16.5
UWA (NPs, WRs)	1,839,278	679,724	643,148	36,576	5.4
Joint NFA and UWA	89,657	37,560	30,747	6,813	18.1
Private land	21,048,895	3,462,923	2,301,117	1,161,806	33.5
Total	24,155,258	4,933,978	3,604,174	1,329,804	27.0

Cross-border flows of timber in the Great Lakes region in the context of the FLEGT action plan

5

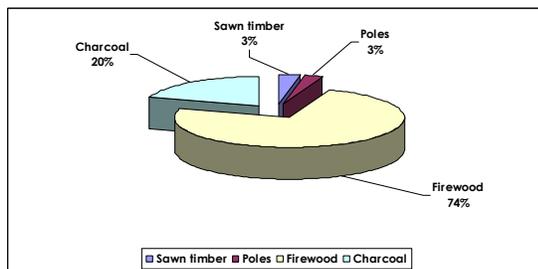
Factors in Decline of forests

- Forest clearance – for agriculture, settlements, grazing, etc
- Over-harvesting – weak institutional capacities, in search of wealthy, etc
- Encroachment – weak institutional capacities, in search of wealthy, etc
- Urbanisation and industrial growth

Cross-border flows of timber in the Great Lakes region in the context of the FLEGT action plan

6

Wood National Consumption



Cross-border flows of timber in the Great Lakes region in the context of the FLEGT action plan

7

Attempts to Control Illegalities

(Imported/Exported Wood)

- Law Enforcement - "Forest Guards"
 - Targeted the root-causes
 - Weakened by poor remuneration & other institutional weaknesses
- Ban on **unsustainable** forest produce harvesting & export of raw timber - difficult to enforce
- Forest Produce pricing by S.I. 2000
 - Did not take care of market forces
- Forest Produce Monitoring System – chain of custody – hard to enforce (weak capacities)
- Bidding as a pricing mechanism – only in CFRs

Cross-border flows of timber in the Great Lakes region in the context of the FLEGT action plan

8

National control systems



- Establish a clear chain of custody for forest products (introduced in 1995)
 - Inventory before licensing (simple tree enumeration outside **PAs – still a challenge**)
 - Tree stumps harmer-marked (except plantations)
 - Sawn timbers harmer-marked, and Timber Declaration Form – **TDF** issued to authorized dealer
 - Timber movement “invoice” issued for timber in transit or “in market” with ref to the TDF
 - Timber Monitoring Unit ensures compliance – a multi-disciplinary team supported by Ministry

National control systems



- Competitive bidding – to improve revenue collection through FLEG
- Collaborative forest management with local communities
- Partnership of all forest law enforcement agencies (NFA, UWA, Police, magistrates, etc) to curb forestry crime
- Advocacy/lobbying by CSOs – holding Govt institutions accountable; lobbying with cabinet, parliamentarians, local politicians and other decision makers

Regularization possibilities



- Control at production level
 - Develop management plans – define what to be done/not to be done
 - Determine Annual Allowable Cut
 - Competitive bidding
 - Internal audits
 - External audits through Performance monitoring – Lead Ministry (MWLE), professional service providers
 - Professionalism **in the Sector**

Regularization possibilities *cont'd*



- Control at trade and utilisation level
 - Establish chain of custody for the forest products
 - Support development of user group associations (sawmillers, pitsawyers, etc)
 - Set standards and codes of practice for the user group associations
 - Encourage association of small-scale consumers (timber-shed traders) to abide by set standards & codes of practice
 - Influence big consumers to demand for legally acquired products **eg Roko, UMEME, Nat Housing**

Regularization possibilities *cont'd*



- Cross-cutting issues
 - Track Trade statistics on forest produce
 - Build Information/data-bank on sustainable yield of forest produce
 - Train PFOs in SFM
 - Restock tree & timber hammer - markers
- Deal with external factors
 - Information sharing
 - Lobbying and advocacy

Cross-border flows of timber in the Great Lakes region in the context of the FLEGT action plan

13

Conclusions



- Among member states there is need to:
 - Harmonize policies and legal framework
 - Common planning and management committee
 - Joint monitoring and evaluation system
 - Periodical management meetings
 - Establishment of a regional policy steering committee

Cross-border flows of timber in the Great Lakes region in the context of the FLEGT action plan

14



Atelier sur les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT Bujumbura (Burundi), 22-24 décembre 2010



PRESENTATION DU SECTEUR FORESTIER EN RDC

Par
Frédéric DJENGO BOSULU

Directeur-Chef de Service de la Gestion Forestière
au Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
RDC

PLAN DE L'EXPOSE

- I. BREF APERCU SUR LE POTENTIEL FORESTIER DE LA RDC
- II. PROTECTION ET CONSERVATION DE LA RESSOURCE FORESTIERE
- III. LA REFORME FORESTIERE
- IV. L'EXPLOITATION FORESTIERE
- V. LE CONTRÔLE FORESTIER
- VI. CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER A L'ECONOMIE NATIONALE
- VII. CONCLUSION

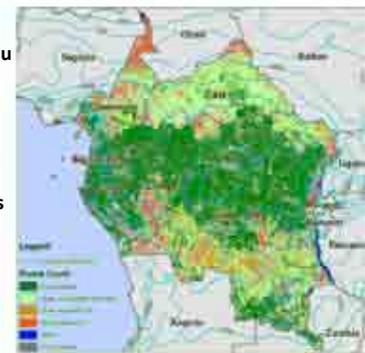
I. BREF APERCU SUR LE POTENTIEL FORESTIER DE LA RDC

- Superficie : 2.345.000 km²;
- Population estimée à environ 70 millions d'habitants;
- Avec un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 3%, prévisions de l'ordre de 100 millions d'habitants pour 2020;
- Frontières avec 9 pays (Congo, Angola, RCA, Soudan, Ouganda, Ruanda, Burundi, Tanzanie, Zambie) dont la plupart moins boisés.



I. BREF APERCU SUR LE POTENTIEL FORESTIER DE LA RDC

- Forêts situées essentiellement au coeur du Bassin du Fleuve Congo
- Superficie : 155 millions ha (Source: Etat des Forêts du Bassin du Congo 2008);
- 2/3 des forêts du Bassin du Congo
- 2^e pays disposant de la plus vaste réserve des forêts tropicales résiduelles du monde après le Brésil



I. BREF APERCU SUR LE POTENTIEL FORESTIER DE LA RDC

- Plus de 700 essences forestières dénombrées, dont à peine une trentaine font l'objet d'une exploitation industrielle et artisanale de bois d'oeuvre;
- Essences de grande valeur telles que le Wenge, l'Afrormosia, le Sapelli, le Sipo, le Tiama, le Kosipo..

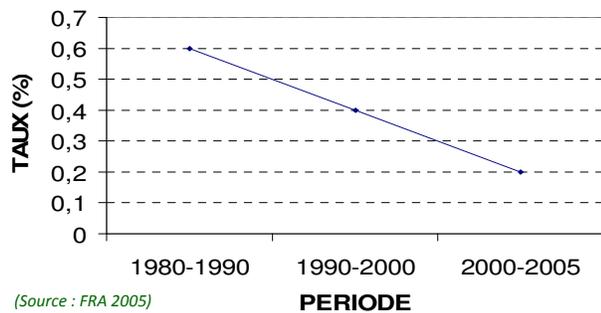
I. BREF APERCU SUR LE POTENTIEL FORESTIER DE LA RDC

- Habitat pour une diversité floristique et faunique qui fait de la RDC un des premiers pays de méga biodiversité au monde.
- Premier d'Afrique pour les espèces végétales (plus de 10.500 espèces recensées), avec un endemisme exclusif de faune (gorille des plaines de l'Est, bonobo, okapi, rhinocéros blanc du Nord, paon congolais, okapi);
- le seul pays au monde où vivent 4 des 5 espèces de grands singes.

Okapi Rhinoceros blanc Bonobo Pan congolais
Gorille de plaine

I. BREF APERCU SUR LE POTENTIEL FORESTIER DE LA RDC

Taux de déforestation encore globalement faible



I. BREF APERCU SUR LE POTENTIEL FORESTIER DE LA RDC

Principales causes de cette déforestation :

- l'agriculture itinérante sur brûlis et ;
- l'approvisionnement en énergie-bois.
- L'exploitation forestière
- L'urbanisme

II. PROTECTION & CONSERVATION DE LA RESSOURCE FORESTIERE

- Vaste réseau d'aires protégées, dont la superficie actuelle représente environ 11% du territoire (250.000 km²) avec 8 parcs dont 5 inscrits au patrimoine mondial, 177 réserves, 3 zoos, 3 jardins botaniques;
- Objectif fixé par la loi 011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier : 15% du territoire national.



III. LA REFORME FORESTIERE

- Loi No 011/2002 du 29 Aout 2002 portant Code forestier.
- ❖ **Fondement de la réforme:**
 - décret du 11 avril 1949 devenu obsolète;
 - nécessité de disposer d'un cadre légal permettant à la forêt de remplir ses fonctions écologiques et socioéconomiques ;
 - prise de conscience du rôle de premier joué par la forêt congolaise dans l'équilibre de l'environnement, tant sur le plan national, continental et international.
- ❖ Code forestier: socle de la réforme forestière en RDC
- ❖ **Principales innovations du Code forestier:**
 - **sur le plan institutionnel:**
 - l'obligation pour l'Etat d'élaborer une politique forestière nationale;
 - classement des forêts en trois catégories : forêts classées, forêts protégées et forêts de production permanentes ;
 - création d'un cadastre forestier;
 - création des conseils consultatifs des forêts (national et provinciaux)

III. LA REFORME FORESTIERE...

- **Sur le plan de la gestion forestière:**
 - enquête préalable, avec consultation des communautés locales pour toute forêt à concéder;
 - obligation de l'inventaire et de l'aménagement forestier pour la gestion durable des forêts;
 - titres forestiers portant uniquement sur le bois d'oeuvre;
 - dispositions spécifiques relatives à la fiscalité forestière;
 - obligation à tout concessionnaire de négocier un « cahier des charges » avec les communautés riveraines;
 - reconnaissance de la possession coutumière des forêts par les communautés locales, et de leur droit d'obtenir, à titre de concession forestière, une partie ou la totalité de leurs forêts.

IV. EXPLOITATION INDUSTRIELLE

- 73 titres de concessions forestières actuellement attribués.
- moins de 10% de la superficie forestière totale sont allouées en concession forestière, soit 14,3 millions d'ha;
- Nombre d'emplois générés : 18.000

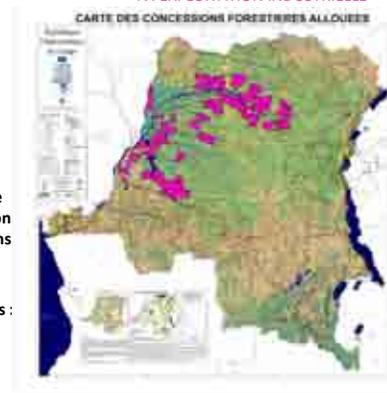


Tableau synthèse des superficies, volumes prévisionnels et volumes produits des bois d'œuvre de 2005 à 2009

Année	Superficie annuelle à exploiter (ha)	Volume annuel accordé de bois d'œuvre (m ³)		Total volume accordé (m ³)	Total volume produit/déclaré (m ³)
		ACIBO	PCB		
2005	82.775	551.147		551.147	169.940
2006	117.505	760.960		760.960	213.847
2007	173.242	752.250	20.414	772.664	309.975
2008	160.122	700.866	37.582	738.448	350.306
2009	66.283	477.262	15.565	492.827	93.718
Volume moyen sur 5 ans				663.209	227.557

Note:

1. Le volume moyen accordé est de 663.209 m³ contre 227.557 m³ seulement déclaré (produit) au cours des 5 dernières années ;
2. Cette production (déclarée) ne concerne que l'exploitation industrielle et non artisanale.

Volumes des Exportations de Bois d'œuvre en République Démocratique du Congo de 2005 à 2009.

Année	Volume de Bois Transformé (m ³)	Proportion (%)	Volume de Bois en Grume (m ³)	Proportion (%)	Total en Equivalent Grumes(E.G)
2005	59 145,395	34,71	111 243,039	65,29	170 388,445
2006	63 530,462	29,63	150 882,972	70,37	214 413,434
2007	71 637,721	25,61	208 086,701	74,39	279 724,422
2008	61 342,196	24,49	189 086,084	75,51	250 428,280
2009	51 468,375	20,97	194 002,531	79,03	245 470,906
Total 2005 à 2009	307 124,149	26,47	853 301,327	73,53	1 160 425,476

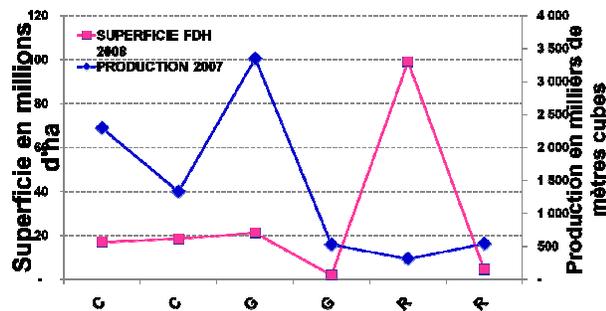
Note:

- 1.73,53 % des bois exportés en grumes , contre 30 % prévus par la réglementation;
- 2.26,47 % des bois exportés en sciages, contre 70 % prévus par la réglementation;
- 3.Les essences les plus exportés sont: Sapelli, Wenge, Iroko,Sipo, Tola, Afrormosia, Tiama, Khaya, Bosse et Kosipo (surtout vers l'Europe et l'Asie).

III. PRODUCTION INDUSTRIELLE

- production en bois d'œuvre demeurant en deça de 500.000 m³ par an (potentiel de 10 millions de m³ par an toutes essences confondues, selon des hypothèses pessimistes).

Situation en 2007 pour les pays du Bassin du Congo



V. CONTRÔLE FORESTIER

5.1.Cadastre institutionnel du contrôle forestier

- Administration centrale: Direction de Contrôle et Vérification Interne
- Administrations décentralisées:
 - Bureau du contrôle et inspection(au niveau provincial)
 - Cellule contrôle et inspection(au niveau du district)
 - Sous-cellule contrôle et inspection(au niveau du territoire)
- Renforcement forestier avec la signature d'un contrat de prestation de services entre le MECNT et la société de droit suisse dénommée Société Générale de Surveillance, SGS.

5.2. Cadre juridique du contrôle forestier

- Loi n°011/02 du 29 août 2002 portant Code Forestier en RDC (articles 126 à 133);
- Arrêté ministériel n°102/ CAB/MIN/ECN-T/15/IEB/09 du 16 juin 2009 fixant les règles et modalités du contrôle forestier.

VI. CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER A L'ECONOMIE NATIONALE

- Apport du secteur forestier de la RDC au PIB : évalué à 1% (rapport de l'EdF du Bassin du Congo de 2008);
- Contribution au tissu industriel du pays (unités de transformation du bois);
- Création de plus de 20.000 emplois;
- Contribution au développement socio-économique des zones rurales;

VII. CONCLUSION

- Malgré l'énorme potentiel forestier de la RDC, l'exploitation forestière reste encore à ce jour à un niveau bas;
- Le pays accuse un faible taux d'industrialisation du secteur forestier;
- L'exploitation forestière artisanale est peu maîtrisée, mais occasionne un prélèvement important et concurrentiel à l'exploitation industrielle;
- La RDC est aussi victime d'une exploitation ainsi que d'une exportation illégales importantes particulièrement dans sa partie Est; ce qui alimente le commerce transfrontalier frauduleux;
- Malgré le constat ci-dessus, la RDC a pris des mesures pour redynamiser les activités de contrôle forestier sur l'étendue du territoire national;
- La RDC est engagée dans un processus de gestion durable de ses forêts qui se traduit notamment dans le processus de la certification forestière (SGS, WRI, FLEGT,...) visant la réduction de l'exploitation et commercialisation illégales des bois, le développement durable et la bonne gouvernance forestière.

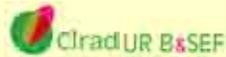
Merci de votre aimable attention



Exploitation forestière artisanale en Ituri: quelques éléments d'analyse socio-économique

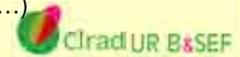
Guillaume Lescuyer
CIRAD-CIFOR Cameroon

Conférence " Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT"
Bujumbura, 22-24 novembre 2010



Objectifs et conditions de l'étude

- Une expertise pour Forests Monitor:
 - Caractériser l'exploitation artisanale dans la Province Orientale
 - Interactions avec le développement de la foresterie communautaire
- 2 semaines en mai 2010 en Ituri (Mambasa, Niania, Bafwasende), avec collaboration de l'Unikis
- Méthodes d'enquête: entretien ouvert, entretien semi-structuré, questionnaire
- 48 Personnes rencontrées (dont 28 scieurs, 7 société civile, 4 administration,...)



Typologie des scieurs

- Un décollage de l'activité après la guerre, avec le déploiement des tronçonneuses (plus de sciage de long, pas de scie mobile)
- 3 catégories de scieurs:
 - Les scieurs enregistrés auprès de l'administration (65% de l'échantillon), en syndicats, avec permis artisanaux, bois rouge, tournés vers l'export, liens importants avec Kivu
 - Les scieurs "sauvages" (35%), sans permis, bois rouge, tournés vers export, entente avec population locale
 - Les ayants-droits, sans permis mais propriétaire foncier, bois blanc pour demande locale, permis/entente avec l'administration



Des permis peu compatibles avec la réglementation

- Autorisations qui n'existent pas dans le code forestier et/ou délivrés par des autorités non habilitées
- Application douteuse des permis artisanaux:
 - Des permis non renouvelés tous les ans
 - mais qui servent à demander tous les ans des "assiettes de coupe" de 5-10ha (à raison d'un versement de 50\$ par ha)
 - Apparemment peu de respect des surfaces octroyées
 - Pas de contrôle ni de l'administration, ni des populations



Produits et marchés

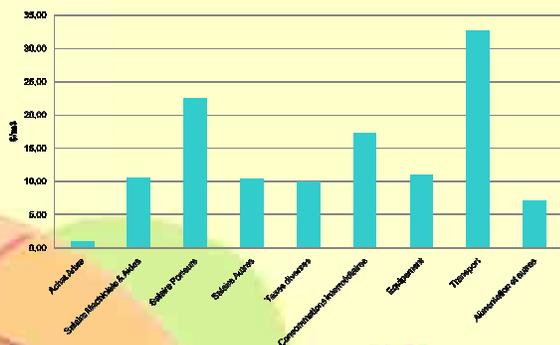
- Bois rouge, pièces de gros volume ($\geq 0,1\text{m}^3$) exportées vers pays riverains, 160-180\$/ m^3 (chaque m^3 étant sous-estimé d'au moins 30% par l'acheteur)
- Bois rouge, pièces de petit volume, tournées vers la consommation locale, 80\$/ m^3
- Bois blancs, pièces de volume petit et moyen, tournées vers la consommation locale, 70-80\$/ m^3



Estimation des coûts fixes

- Coûts d'accès au permis
 - 500\$ pour l'obtention de l'agrément à la profession forestière (pour 3 ans) ;
 - au moins 600\$ pour faire établir l'avis de vacance de terre délivré sur une « concession » précise (entre 25 et 200ha);
 - 50\$/ha pour exploiter pendant une année une surface donnée dans la concession (5-10 hectares par an)
- Cahier des charges
 - Négocié avec chef de communauté et parents proches
 - En nature et en argent liquide
 - Dépense autour de 2000\$

Estimation des coûts variables



Rentabilités

- Rentabilité pour le scieur autour de 18 \$/ m^3 (CA – coûts variables), mais en fait au moins 30% plus faible si on compte le volume réel et non le volume facturé
- Rentabilité pour le commanditaire sans doute supérieure à 100 \$/ m^3 (prix de vente finale – (prix d'achat + coûts transport))
- Un système de dépendance forte des scieurs par rapport à leurs commanditaires du Kivu qui contrôlent les marchés d'export et fixent les volumes et les prix d'achat (en contrepartie de l'avance des coûts fixes)

Impacts sur la forêt

La demande des marchés pour des pièces de volume important en bois rouge

Impacts positifs

- Focus sur 3-4 espèces (sapelli, kossipo, iroko)
- De longues distances sont parcourues pour trouver des arbres d'un large diamètre
- Une exploitation très sélective

Impacts négatifs

- Faible coefficient de transformation du bois grume en bois scié
- De nombreux rebus abandonnés en forêt



Impacts sur les populations riveraines

○ Une répartition inéquitable des revenus tirés de l'exploitation artisanale

- Le chef et ses parents sont le plus souvent les seuls bénéficiaires des retombées du cahier des charges
- Les salaires versés localement sont accaparés par des travailleurs venant du Kivu

○ Quelques pistes de solution:

- Un cahier des charges standard où la répartition des bénéfices est formalisée et plus équitable
- Une plus grande formation des jeunes du village afin d'accéder aux emplois liés à l'exploitation artisanale

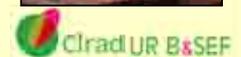


Conclusion

- Une activité importante en Ituri, source d'emplois et de revenus, mais encore très peu documentée
- Deux obstacles majeurs à sa régularisation:
 - Le contrôle de l'accès aux marchés rémunérateurs par les commerçants du Kivu, qui structurent le fonctionnement actuel de la filière
 - Le rôle des représentants déconcentrés des administrations qui trouvent un intérêt financier personnel au non-respect de la réglementation
- Améliorer la réglementation mais aussi mettre en place des incitations (économiques) pour que cette réglementation soit effective sur le terrain



*Urakoze cane !
Asante sana !*





Contrôle de la Production et de la Commercialisation du Bois en RDC : Application à l'Est de la RDC

Atelier international sur les flux transfrontaliers de bois dans la région des grands lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT
Bujumbura, Burundi, 22-24 Novembre 2010





SGS Le Groupe SGS

Créé en 1878, SGS est le leader mondial de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification.

SGS emploie plus de 59'000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1'000 bureaux et laboratoires à travers le monde.

2



SGS Programme de Monitoring Forestier

Activités dans le domaine forestier

1 Programmes gouvernementaux	2 Audits de légalité	3 Services à l'exportation	4 Certification
<ul style="list-style-type: none"> Système national de traçabilité des bois Projets pilotes Sites: Congo, Libéria, PNG, RDC 	<ul style="list-style-type: none"> Vérification de l'origine légale et de la production légale des bois (TLV) = service pour les opérateurs privés 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle des produits bois à l'exportation, (PNG, Cameroun) 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion forestière (FM) Chaîne de contrôle (CoC) Certificats FSC, PEFC 

3



SGS Programme de Contrôle de la Production et de la Commercialisation en RDC (PCPCB)

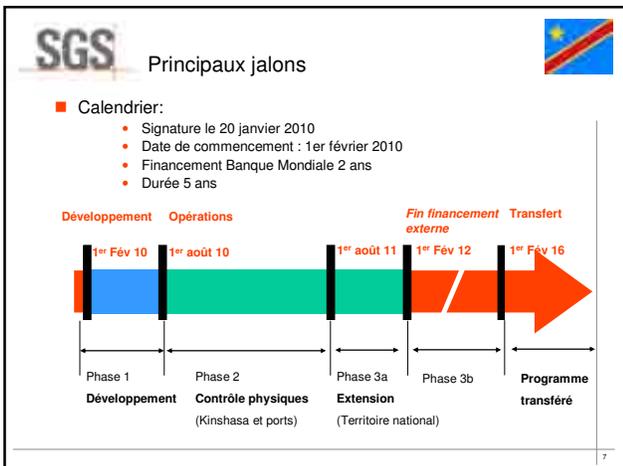
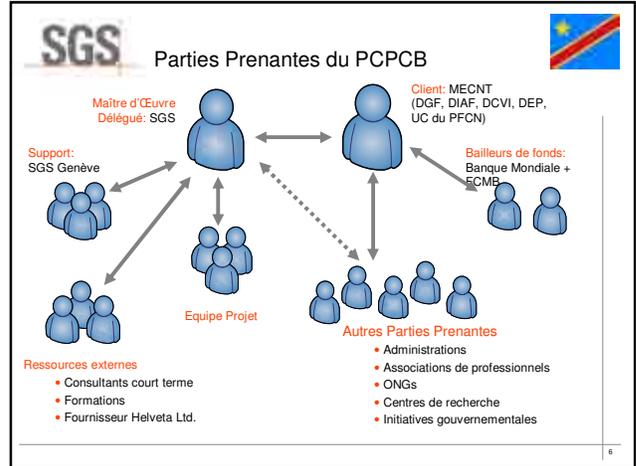
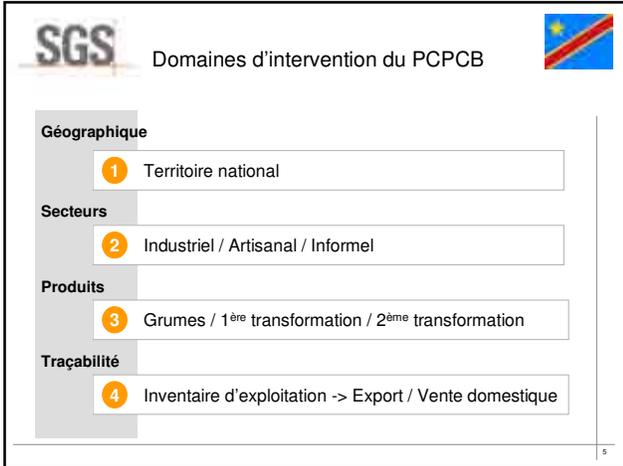
1 Objectif général

- Améliorer la gouvernance du secteur forestier en contribuant au développement socio-économique et du pays

2 Objectifs spécifiques

- Mettre en œuvre un système d'information et de gestion forestière (SIGEF)
- Assurer le contrôle de la production et de la commercialisation des grumes et sciages
- Sécuriser la collecte des taxes forestières

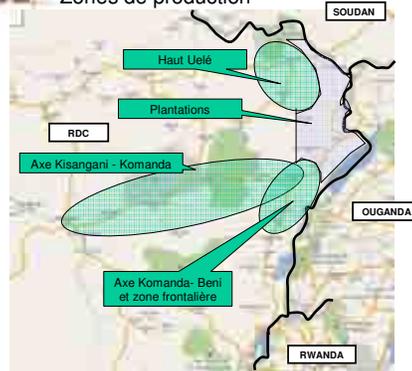
4



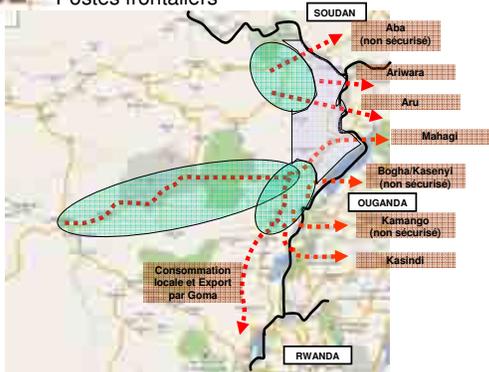
Missions préparatoires

- Participation de SGS à 3 missions en 2010
 - Ministérielle : axe Kisangani – Kasindi – Goma
 - Banque Mondiale/Office des Routes : zone de Komanda – Beni – Kasindi
 - MECNT/FFN : zone de Bunia à Aba
- Identification des axes, sites, acteurs concernés
 - Analyse de l'activité
 - Préparation d'un dispositif de contrôle
- Collecte de données
 - Comptages
 - Interviews des parties prenantes
 - Statistiques des administrations impliquées

Zones de production



Postes frontaliers



Estimation sommaire des flux d'exportation de bois

Le volume de bois exporté depuis la Province Orientale et le Grand Nord du Nord-Kivu, estimé empiriquement serait de :

- Plus de 200 000 m3 exportés sous forme de sciages grossiers
- Soit plus 600 000 m3 / an « équivalent grumes »

A titre de comparaison, à l' « Ouest », le volume déclaré à l'exportation (source FFN/2009) par Matadi serait de l'ordre de 170 000 M3 « équivalent grumes »

- Contrôle de l'activité forestière par l'Administration :
 - Maîtrise nulle au niveau central
 - Maîtrise faible au niveau provincial
- Aucune garantie de durabilité
 - Environnementale
 - Economique
- Répartition très déséquilibrée des revenus générés par l'activité forestière

La très grande majorité des exportations est réalisées en sciages, chargés dans de très gros camions.

- Pas de contrôle physique au moment du chargement
- Pas de possi marchandises frontalier

Tout système de contrôle s'établit sur des règles déterminées.

Dans le contexte de l'Est-RDC, ces règles ne sont pas respectées, ou sont imprécises ou inadaptées :

- Permis « artisanaux »
- Définition d'un « Bois scié »
- Répartition des pouvoirs et revenus dans le cadre de la décentralisation
- Procédures d'exportation

Autres contraintes :

- Effectifs importants imposés par l'étendue du territoire, les volumes considérés et l'enclavement
- Conditions sécuritaires ne permettant pas partout l'installation de postes de contrôle
- Très forte résistance au changement attendue par les individus et structures trouvant avantage à la situation actuelle
- Les contrôleurs eux-mêmes devront être placés dans des conditions de rémunération, d'installation, et d'autorité suffisantes pour ne pas être tentés par des corrupteurs.

Dispositif envisagé

Dispositif organisé en 3 composantes

- Contrôle des exportations
 - Postes frontaliers : points de passage obligés des exportateurs, mais les conditions d'installation sont difficiles (bureaux, électricité, sécurité, communication, services financiers, ...)
 - Villes de Béni et Bunia
- Contrôle de la production
 - Brigades mobiles le long des axes routiers où sont exploités les bois
- Contrôle systématique des chargements des camions en amont des points d'exportation
 - Mise en œuvre des technologies scanners

Dispositif scanner



Image scanner



Mise en œuvre

- Le Gouvernement et ses partenaires étudient les conditions d'un déploiement rapide du dispositif de contrôle

SGS



Alain Verney, Chef de Projet

+243 81 93 63 751

alain.verney@sgs.com

www.sgs.com/forestry

21

gtz

**Etude de faisabilité
« Filière bois dans le Maniema »
PBF/TEREA, Juillet 2010**

Présentée dans le cadre de l'atelier

**«Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs
dans le contexte du plan d'action FLEGT»**

Bujumbura (Burundi), du 22-24 novembre 2010

par

**Programme de maintien de la Biodiversité et de Gestion
Durable des Forêts en RDC**

PBF MECNT/ICCN - GTZ



Département AFRIQUE

gtz

Sommaire

1. Etat des lieux
2. L'exploitation du bois
3. Les acteurs de la filière bois
4. Les enjeux
5. Les recommandations (sous composante PBF/MECNT)

page 2



gtz

Etats des lieux

La province de Maniema

- Pour une superficie de 132 250 Km (5,6 % de la RDC), près de 1,6 millions d'habitants (2005) , (12 hab/km²)
- Elle est limitée au Nord par la Province Orientale, au Sud par le Katanga, à l'Est par le Sud- Kivu et le Nord- Kivu et à l'Ouest par le Kasai Oriental.
- Un couvert forestier important (taux de couverture d'environ 70%, Laporte *et al*, 2007) , mais quasiment aucune information fiable sur la filière au contraire des autres grandes provinces forestières du pays

La ville de Kindu

- Ville passant de 20 000 habitants au début de l'année 2003 à plus de 220 000 à la fin de cette même. La population s'est stabilisés autour de 200 000 habitants (MONUC, 2007) .
- Principal pôle économique en reconstruction de la région, avec l'ensemble des infrastructures administratives d'une capitale provinciale.
- Les infrastructures routières sont très dégradées (aucune route bitumées) dans la ville et ses environs.
- Pour ses approvisionnements Kindu dépend fortement des axes aériens vers Goma et Bukavu et l'axe fluviale en direction de Kisangani.

page 3



gtz

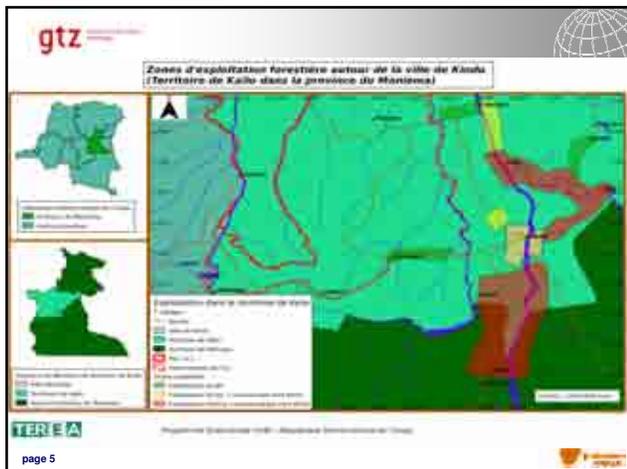
L'exploitation du bois

L'exploitation

- L'exploitation forestière formelle dans le Maniema n'a jamais atteint les niveaux des provinces du Sud Congo, du Bandundu, de l'Equateur et de l'Orientale
- La superficie des permis de coupe octroyés entre 1996 et 1998 représente 760 ha sur 242 000 ha attribués pour le pays - 0,3% (FAO, 2002)
- Après 2003 et au début du processus de révision des titres au niveau de la RDC, l'ensemble des allocations forestières du Maniema a été abrogé (représentant 1,5 millions d'hectares)
- Lors du processus de conversion des titres forestiers, aucun titre ne figurait dans la Province.
- L'exploitation industrielle n'a eu que peu d'impact dans la Province et encore moins dans le Territoire de Kaïlo
- L'exploitation de la forêt qui existe cependant depuis toujours ne s'est déroulée que de façon informelle le plus souvent par des scieurs de longs et très récemment par des exploitants équipés de tronçonneuses mais sans machines industrielles.

page 4





Les principales zones d'exploitation de bois d'œuvre :

- Les zones situées en amont de Kindu (jusqu'à plus de 40 km), le long du fleuve et des axes routiers menant à Kibombo sont très fortement exploitées et approvisionnent Kindu de façon régulière.
- Un « marché » sur le fleuve au niveau de Kamimbi a lieu quotidiennement pour tout les produits ligneux en direction de Kindu. Dans ces zones, on observe une exploitation plus mécanisée et de nombreux groupements de scieurs formés par le projet REMAKI
- Les zones dans les environs de la rivière Eila font également l'objet d'une exploitation forestière intense, mais moins développée qu'au sud de Kindu. La position en aval de Kindu et le manque de routes praticables est un frein qui sera éliminé dès que l'axe sur Kailo sera réhabilité ;
- Les zones à l'ouest et plus au nord sont moins exploitées mais participent également à l'approvisionnement de Kindu ;
- Enfin, toute la forêt située dans la zone tampon du futur parc (Lomami) ne donne pas lieu à une exploitation intensive mais qui peut rapidement prendre de l'ampleur si les axes Kindu-Ulangati-Makoka et Kindu-Lokandu sont réhabilités.

La législation en vigueur sur l'exploitation artisanale

- L'exploitation artisanale ne fait pas l'objet de textes spécifiques. La réglementation se focalise surtout sur l'exploitation et l'aménagement durable des concessions industrielles et aborde également la notion de forêt des communautés, laissant de côté ce type d'exploitation qui est certainement le plus répandu dans le pays.

- En revanche, l'Arrêté Ministériel 35 de 2006 relatif à l'exploitation aborde en détail l'agrément des exploitants artisanaux.

- Les textes faisant référence à l'exploitation artisanale indiquent ainsi que ce type d'exploitation :

- ne peut avoir lieu que dans des forêts des communautés locales ;
- doit faire l'objet d'un contrat d'exploitation signé avec la communauté locale ;
- ne peut dépasser 50 ha de superficie pour une durée de un an ;
- ne peut être réalisé que par un exploitant agréé par le Gouverneur provincial.

La législation en vigueur sur l'exploitation artisanale (suite)

- Il n'existe cependant aucun décret relatif aux modalités d'attribution des forêts des communautés ni d'arrêté relatif à la mise en place et l'exploitation de ces forêts

- En dehors des concessions forestières et des forêts des communautés il n'est pas prévu, dans la loi, d'autres types d'attributions pour les forêts qui seraient en dehors de ces concessions

Ce flou législatif laisse ainsi ouvert la porte à :

- L'exploitation artisanale dans des forêts autour de villages après accord oraux avec les autorités traditionnelles sans passer par l'administration forestière. (Elle concerne des arbres exploités sur l'ensemble du "territoire villageois")
- L'exploitation artisanale dans des forêts en dehors des concessions.

Parfois des titres sont octroyés par les responsables provinciaux ou territoriaux sur des superficies le plus souvent supérieures à 50 ha.

gtz

Les forêts des communautés locales

- Reconnues dans le code forestier, leur développement n'en est qu'au début.
- Forest Monitor (BM) a élaboré des propositions de réglementation et travaille dans 3 sites pilotes dans le Bas Congo, l'Equateur et l'Ituri (Projet "Gestion des Forêts des Communautés Locales", de 2009-2010) ;
- La FAO (Projet FORCOM de 2007 à 2012) a participé à l'élaboration d'un premier plan de gestion communautaire dans le Miombo, sujet à une forte pression d'exploitation de bois

Parmi les résultats issus des projets mentionnés, citons :

- Le développement de méthodologie dans les sites pilotes,
- Mise en place d'un processus de participation,
- La création d'une division de Foresterie Communautaire au sein du MECNT,
- La mise en place d'un cadre juridique (sous politique sur la foresterie communautaire, décret d'attribution des concessions aux communautés locales en version finale, arrêté relatif à l'exploitation des forêts des communautés en version finale)

page 9

gtz Les acteurs de la filière

L'administration

- La coordination provinciale de l'environnement constitue l'organe technique. Elle n'intervient, dans le cadre de l'obtention des permis de coupe, que pour instruire les dossiers de demande, les vérifier et enfin les contrôler. Pour l'octroi d'un permis elle se limite à l'avis technique et l'administration centrale (DGF) de Kinshasa, prend la décision finale.
- L'exploitant forestier doit se référer à l'autorité compétente, le Gouverneur de Province, qui pourra l'agréer. Par conséquent les deux administrations, le gouvernorat et la coordination provinciale ont des rôles bien distincts.
- Les signataires des documents n'ont pas le même statut. Certains documents sont signés directement par le Coordonateur provincial alors que d'autres sont signés par le Superviseur de territoire.
- Aucun de ces documents ne parvient à la DGF à Kinshasa, cette dernière n'a pas reçu de demande de permis de la province du Maniema depuis de nombreuses années.
- Le code forestier est centré sur l'exploitation industrielle et l'exploitation artisanale du bois demeurera informelle tant que les vides juridiques ne seront pas comblés.

page 10

gtz

Les projets

- Les organisations internationales financent davantage des projets humanitaires dits d'urgence ou de transition, plutôt que des projets de développement.
- TL2 (Tchuapa, Lomami et Lualaba), géré conjointement par l'ICCN (Institut Congolais pour le Conservation de la Nature) et la fondation LUKULU, est un projet dont l'objectif est la conservation de la nature pour la mise en place du parc de Lomami.
- Le projet REMAKI (GTZ), intervient indirectement dans l'exploitation forestière, par l'insertion des jeunes défavorisés et principalement des ex enfants soldats. Depuis le lancement du projet, 3 404 personnes ont pu bénéficier de formation professionnelle, dont 270 personnes formées en menuiserie et 60 en scierie (scieurs de long).
- Sur les 135 créations d'entreprises consécutives aux formations du projet, 82 sont des entreprises de la filière bois (67 menuiseries et 60 scieurs), soit 60,7 %. Les revenus dégagés par ces métiers dépassent les 50 US\$ par individu et par mois pour toutes les entreprises et certaines personnes rencontrées affirment gagner environ 150 US\$ par mois .

page 11

gtz

Les ONGs

- **ONG internationales**
- Les ONG internationales (OXFAM, CARITAS, CARE, Merlin, etc.), interviennent essentiellement pour des projets humanitaires, principalement dans les domaines de la réinsertion des jeunes défavorisés et de la santé.
- **ONG Nationales**
- Les ONG locales sont nombreuses et interviennent dans de multiples domaines. Parmi elles, la COPABEL (Coopérative Paysans du Bassin d'Elila) et l'APADE (Agro Pastorale de Développement). Ces deux ONG interviennent également dans le secteur de l'exploitation forestière.
- **Les populations locales**
- Tous les exploitants passent par le Chef de village pour obtenir le droit d'exploiter du bois dans les plantations agricoles ou dans la forêt du village.
- Le rôle de la communauté villageoise est actuellement minimisé au profit des droits coutumiers, ce qui est contraire aux nouvelles dispositions en matière de gestion forestière où le statut de chef de terre n'est plus reconnu mais où c'est la communauté villageoise qui est reconnue comme l'ayant droit naturel.

page 12

gtz

Exploitants forestiers (productions de bois scié)

- Les groupements de scieurs
- Les ONG

Transporteurs

- Piétons, des vélos, des pirogues et des camions pour acheminer les produits déposés en bord de route ou de fleuve vers la ville de Kindu, le choix du mode de transport correspond aux possibilités de la voie de communication

Vendeurs de bois

- « dépôts de planche », déplorent la récurrence des pénuries de bois à Kindu justifiée par le manque d'infrastructures et de moyens de locomotion des productions

Transformateurs

- Parmi les métiers de seconde transformation on retrouve les menuisiers, les charpentiers et les constructeurs de baleinières

page 13

gtz Les enjeux

- Au-delà de la désorganisation administrative, il faut signaler l'**absence pénalisante de moyens de fonctionnement de l'administration provinciale** qui travaille dans des locaux insalubres et non adaptés ainsi que de moyens de déplacements.
- Plusieurs centaines de personnes intervenant dans l'exploitation du bois. L'économie engendrée est importante et est source de revenus pour de nombreux habitants du territoire. **La structuration du secteur nécessitera un important travail de vulgarisation, d'explication, de proposition, de mise en confiance face à un public très demandeur de toute aide extérieure mais qui se satisfait, en partie, de la situation actuelle.**
- Le fait que la filière forêt-bois implique quotidiennement tous les acteurs (populations locales, administrations, exploitants artisanaux) **nécessite une approche intégrée** à mettre en place pour aborder l'ensemble de la problématique et assurer une avancée complète du processus.
- Aborder la thématique de l'exploitation artisanale informelle, présente cependant **le paradoxe de se positionner en dehors du cadre législatif actuel**. On devra donc déboucher à terme sur des propositions d'amélioration de la réglementation actuelle.

page 14

gtz Les recommandations

L'objectif principal est d'assurer un approvisionnement en produit ligneux, issue d'une exploitation artisanale économiquement et écologiquement durable et légale des forêts dans le Maniema

- Trois axes d'actions pourront être déclinés afin d'atteindre cet objectif:
- **Axe 1** : La surface forestière dans le Territoire de Kailo est maintenue et est une source durable de revenus pour les populations
- **Axe 2** : L'administration provinciale et territoriale domine les connaissances techniques et réglementaires et est à même de superviser l'exploitation artisanale ;
- **Axe 3** : La filière bois (de l'exploitant au produit final) est structurée, organisée et fonctionne légalement

Cette intervention aura un caractère pilote afin de développer des outils et des méthodologies qui pourront ensuite être adaptés à d'autres régions au contexte semblable (autres territoires du Maniema, Kasai oriental...) où l'exploitation industrielle n'est pas présente.

L'objectif vise plutôt la filière dans sa totalité et pas l'exploitation durable des forêts qui n'est qu'une pré condition pour une chaîne valeur « bois »

page 15





FLEGT

Bujumbura, Novembre 2010
Mathieu Bousquet – Commission européenne




FLEGT ???

Forest law enforcement, governance & Trade
Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

La réponse de l'UE au problème de l'exploitation forestière illégale, un plan d'actions avec plusieurs principes :

- ✓ Réponse conjointe pays producteurs et consommateurs
- ✓ Mesures combinées offre & demande
- ✓ En 2003 – même année que AFLEG




Pourquoi un plan d'action FLEGT ?

Impact de l'exploitation illégale

- ✓ Environnemental : dégradation
- ✓ Social : répercussions sur populations
- ✓ Economique : sape moyens de subsistance, concurrence déloyale pour industrie légale, et pertes de revenus
- ✓ Associé à la corruption, mauvaise gouvernance et absence d'Etat de droit

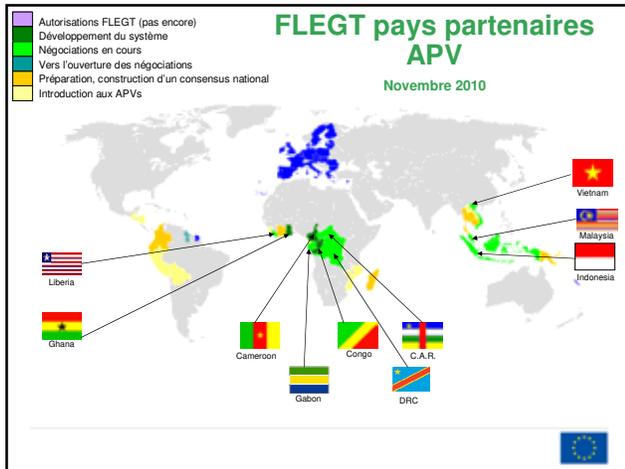
Approches précédentes insuffisantes




Que prévoit le plan d'actions FLEGT ?

1. Des accords volontaires de partenariat (APV), pour stimuler l'**offre** de bois vérifié comme étant légal
2. Des mesures pour augmenter la **demande** pour du bois d'origine légale
 - ✓ Politiques vertes d'achat public en Europe
 - ✓ Initiatives du secteur privé
 - ✓ Mesures liées à l'investissement
 - ✓ Un règlement sur le bois illégal
3. Le **marché** change.
 - ✓ Eco-Certification
 - ✓ Lacey Act aux Etats-Unis (2008)
 - ✓ Règlement bois illégal. Impact sur la demande chinoise
4. Le marché du **carbone** et la demande en bonne gouvernance
 - ✓ REDD – gouvernance et contrôle sont les conditions de base





L'APV, un accord UE – pays partenaire

pour travailler ensemble pour :

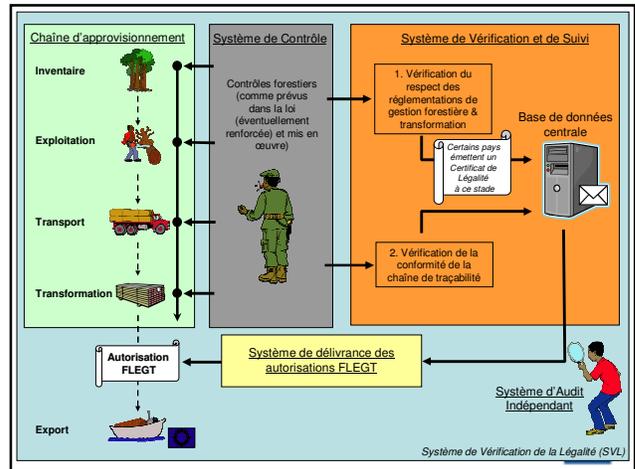
- Lutter contre l'exploitation illégale
- Améliorer gestion et gouvernance forestière
- Mettre en place un système d'autorisations, audité par un auditeur indépendant, attestant la légalité des bois :
 - ➔ Pour autoriser les douanes de l'UE à exclure l'importation de tout bois sans autorisation
 - ➔ Pour sécuriser le consommateur sur la légalité du bois du pays concerné
 - ➔ Pour donner une image positive du pays (crédibilité)

L'APV concrètement

- Un système de vérification de la légalité nationale, avec:
 - ✓ une grille de légalité,
 - ✓ un système de vérification,
 - ✓ un système de traçabilité
 - ✓ l'émission des autorisations
 - ✓ un audit indépendant
- Un comité conjoint UE-Pays partenaire
- Des mesures complémentaires de:
 - ✓ transparence
 - ✓ communication
 - ✓ renforcement des capacités,
 - ✓ suivi de l'impact

La définition de la légalité

- ➔ Définit les exigences réglementaires nationales qui seront vérifiées dans le cadre du régime FLEGT
- ➔ Proposée par le pays partenaire sur la base de ses propres lois
- ➔ Définit par un processus de dialogue entre les parties prenantes dans le pays producteur
- ➔ Elle est représentée dans une annexe de l'Accord
- ➔ En RDC, il est prévu que le bois d'œuvre artisanal soit inclus.



EUFLEGT.EFI.INT
THE FOREST LAW PROGRAMME
GOVERNANCE AND LEGALITY
OF THE EUROPEAN UNION

Vérifications et contrôle : principes

- **Méthodologie de la vérification**
 - > Identification physique individuelle et/ou enregistrement de données regroupées à toutes les étapes de la chaîne de production
 - > Vérification de la cohérence des données quantitatives (réconciliations) entre chaque étape de la chaîne de production
 - > Vérification des volumes entrées et sorties usines
 - > Pas de mélange de bois attesté légal avec du bois non vérifié
- **Vérification des opérations d'exploitation et de transformation**
 - > Vérification des documents et enregistrements des données
 - > Vérification sur le terrain
- **Inspection de la chaîne de production**
 - > Les informations disponibles doivent permettre d'identifier l'origine :
 - ✓ Des grumes jusqu'au site d'exploitation
 - ✓ Des colis individuels de produits transformés jusqu'au site de transformation

A small European Union flag is located in the bottom right corner.

EUFLEGT.EFI.INT
THE FOREST LAW PROGRAMME
GOVERNANCE AND LEGALITY
OF THE EUROPEAN UNION

En RDC, options à définir

- **Principe : nécessité de suivi et contrôle des flux vers tous les pays voisins**
- **Deux principales options institutionnelles**
 - > Vérification centralisée par le Gouvernement ou par délégation
 - > Vérification interne par le secteur privé avec appui de l'administration
- **C'est l'objet des négociations que de définir le système de vérification et contrôle dans ses détails**

A small European Union flag is located in the bottom right corner.

Atelier international sur le thème "Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT"
Bujumbura, Burundi, du 22-24 novembre 2010



Vision du Gouvernement de la République Démocratique du Congo sur le Processus de négociation de l'APV dans le contexte du plan d'action FLEGT

Par Sébastien MALELE MBALA
DIRECTEUR DE LA DIAF



1

Sommaire

1. Introduction
2. Vision du Gouvernement de la RDC sur l'APV et le Plan d'action FLEGT
3. Attentes de la RDC vis à vis de l'APV et du Plan d'action FLEGT

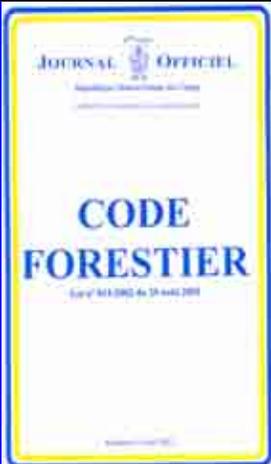
2

1. Introduction

3

- Afin d'améliorer la gouvernance forestière, le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo a amorcé une batterie de réformes aujourd'hui favorables à la signature d'un APV.

- La promulgation du code forestier en 2002,
- la revue légale de tous les anciens titres forestiers en 2008,
- la finalisation imminente de tout l'arsenal de textes réglementaires,
- le développement des outils de gestion durable de forêts (guides opérationnels),
- la revue institutionnelle de l'administration forestière en vue de sa modernisation,
- constituent autant d'exemples éloquents qui traduisent la volonté politique de rendre légal le bois congolais.



- Par ailleurs, un système transparent de vérification de la légalité des bois, à même de garantir que tous les bois exportés de la RDC vers les marchés de l'Union européenne sont effectivement légaux, et contribuent dès lors à la réduction de la pauvreté tout en préservant l'environnement, est en cours de **déploiement à travers le pays**, avec l'accompagnement de la Société Générale de Surveillance (SGS) et d'une observation indépendante à mettre en place incessamment.

- Trois grandes provinces forestières sont visées dans ce déploiement dans un premier temps avec des moyens et des outils technologiques performants de suivi et de contrôle, à savoir le **Bandundu**, **l'Equateur et l'Oriental**.
- La province du **Bas-Congo**, porte principale de sortie des bois congolais et où s'effectue également une intense activité d'exploitation artisanale de bois depuis plusieurs années pour l'approvisionnement de la Capitale Kinshasa est aussi pris en compte.
- D'autres zones à exploitation forestière artisanale intense seront ciblées dans un deuxième temps en fonction de la disponibilité de moyens, à savoir le **Nord-Kivu** et le **Sud-Kivu**.

- En effet, la RDC reste convaincue que la légalité documentaire et la légalité de terrain constituent le socle du système en cours de déploiement.
- De plus, un processus participatif a été enclenché et permettra de déterminer les éléments de légalité qui seront vérifiés sur le terrain (grille de légalité) et les procédures selon lesquelles cette vérification sera faite (système de vérification).
- **Tous les préalables sont donc soit déjà mis en place ou entrain de l'être en vue de rendre le bois congolais véritablement légal.**

➤ Parmi ces préalables, il y a notamment:

1. **l'intérêt exprimé par la RDC pour le plan d'action FLEGT dès février 2008** (*cf. lettre de demande d'ouverture des négociations du Premier Ministre de la RDC*) ;
2. la mise en place de la facilitation du processus grâce à la coopération belge à partir de septembre 2009 afin d'informer un maximum de parties prenantes sur les enjeux du plan d'action et sur son mode de fonctionnement ;
3. La nomination d'un point focal APV FLEGT par le Ministre de l'ECNT
4. **le déploiement des actions visant à s'assurer de l'appropriation du processus FLEGT par toutes les parties prenantes par la facilitation ;**
5. la Déclaration commune entre la RDC et l'UE sur l'ouverture des négociations pour la conclusion d'un APV le 21 octobre 2010 à Bruxelles.

2. Vision du Gouvernement de la RDC vis-à-vis de l'APV et du Plan d'action FLEGT

10

➤ Dans ce processus, la vision de la RDC repose sur les aspects essentiels suivants :

1. **améliorer le fonctionnement du secteur de l'exploitation forestière**, en faisant en sorte que les entreprises d'une part, et les institutions publiques nationales, provinciales et locales chargées du suivi de l'exploitation forestière d'autre part, appliquent effectivement le cadre réglementaire et légal et rendent fidèlement compte de leurs activités de gestion et de suivi de l'exploitation auprès des citoyens ;
2. réduire la parafiscalité et assurer que la fiscalité soit appliquée, enregistrée et affectée en accord avec les dispositions réglementaires légales ;
3. réguler les marchés domestiques et régionaux du bois d'œuvre ainsi que le secteur de l'exploitation artisanale du bois ;

4. associer efficacement les communautés locales à la gestion de leurs terroirs forestiers à travers les concessions forestières communautaires ;
5. concevoir et promouvoir un développement du secteur forestier respectueux de la biodiversité et qui n'induit pas un accroissement des réseaux de commercialisation de la viande de brousse ;
6. s'attaquer à la question du bois énergie ;
7. améliorer la contribution du secteur de l'exploitation du bois à la réduction de la pauvreté des populations riveraines à travers notamment la clause sociale du cahier des charges.

3. Attentes de la RDC vis-à-vis de l'APV et du plan d'action FLEGT

13

3. Attentes de la RDC

En définitive, la RDC est convaincue que, si le cadre légal et réglementaire est respecté en matière d'exploitation forestière, alors les droits des communautés locales seront respectés et la réduction de la pauvreté deviendra une réalité dans les zones forestières.

En d'autres termes, le Gouvernement de la RDC veut donc que ce soient les populations qui vivent dans les zones exploitées qui soient les premiers bénéficiaires du plan d'action FLEGT.

14

Attentes de la RDC (suite)

De plus, les exploitants forestiers seront aussi des grands bénéficiaires du processus FLEGT dans la mesure où ils pourront maintenir et renforcer leurs marchés d'exportation, leur bois étant attesté par une autorisation de légalité FLEGT.

15

Attentes de la RDC (suite)

Grace à ce processus, l'Etat congolais verra ses entrées fiscales améliorées parce que les exploitants industriels comme artisanaux payent effectivement leurs taxes.

16

Attentes de la RDC (suite et fin)

Dans le long terme, la RDC tient, à la suite de la conclusion d'un APV, à envoyer un **signal fort à la communauté internationale** au regard du fait que les préoccupations internationales sur le changement climatique confèrent une nouvelle valeur ajoutée aux forêts tropicales qui sont bien gérées et qu'il est quasiment certain que ces préoccupations seront bientôt traduites en transferts financiers via les mécanismes REDD+ actuellement en cours de négociation.

17



Sans forêt, la vie ne serait pas possible.

Merci pour votre attention

18

Ministère de l'Environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme

*Le Plan d'Action FLEGT en RD Congo :
Où en est-on aujourd'hui
et quelles sont les prochaines étapes?*

Emmanuel HEUSE
CTB – Agence belge de développement
Facilitation FLEGT en RD Congo
Rendu par Sébastien MALELE

*" Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le
contexte du plan d'action FLEGT"
Bujumbura (Burundi), du 22-24 novembre 2010*

Contenu

- Etat des lieux du Plan d'Action FLEGT en RD Congo
- 1. Liens avec le chantier de l'amélioration de la gouvernance forestière
- 2. La phase d'information vers les parties prenantes
- 3. Le développement de projets
- 4. L'ouverture des négociations de l'APV en octobre 2010
- Les prochaines étapes
- 5. La structuration du processus de négociation
- 6. La mise en place de la Commission technique
- 7. La constitution des collèges d'acteurs
- 8. La 1^{ère} séance de négociation (Kinshasa, du 2 au 4 février 2011)
- Quel apport de l'atelier au processus FLEGT en RD Congo?

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

Où en est-on à l'heure actuelle?

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT

1. Le chantier de l'amélioration de la gouvernance forestière depuis 2002

- En RD Congo, les négociations de l'APV et le Plan d'Action FLEGT s'inscrivent dans la continuité des réformes entamées par les autorités congolaises depuis 2002.
- L'APV et le FLEGT vont appuyer et approfondir ces réformes

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT



2. La phase d'information vers toutes les parties prenantes



- Depuis septembre 2009, une facilitation FLEGT a été mise en place en RD Congo avec l'appui de la coopération belge (CTB).
- Contacts et échanges réguliers avec l'administration forestière (DGF, DIAF, DCVI et DEP), les réseaux des ONG nationales (RRN/GTF/DGPA) et la FIB et ses membres.
- Deux ateliers multi-acteurs à Kinshasa en décembre 2009 et en février 2010 (*rapports disponibles au secrétariat de l'atelier*).
- Un atelier spécifique avec les peuples autochtones (Kinshasa, le 9 avril 2010).
- Présentation du FLEGT aux Ministres provinciaux et aux coordonnateurs provinciaux du MECNT (Kisantu, 4 avril 2010).



3. Développement de projets



- Projet pour le développement d'une 1^{ère} grille de légalité pour la RD Congo (*Me Mpooy*).
- Projet d'appui aux négociations dans le but de soutenir la participation des parties prenantes de la RDC (2011 – 2013)



4. L'ouverture des négociations pour un Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre la RD Congo et l'Union européenne



- Demande d'ouverture des négociations par le Premier Ministre de la RDC le 4 février 2010 (*lettre disponible au secrétariat de l'atelier*).
- Le 16 septembre 2010, nomination d'un point focal APV FLEGT (Madame Marie-Thérèse Basiala) par le Ministre de l'ECNT pour être la cheville ouvrière des négociations du côté congolais.
- Déclaration commune pour l'ouverture des négociations signée à Bruxelles le 21 octobre 2010 (*le texte de la déclaration et le communiqué de presse sont disponibles au secrétariat de l'atelier*).
- La veille de l'ouverture des négociations, une journée d'information et d'échanges s'est tenue à Bruxelles entre les représentants de la CE et de la RD Congo (Présidence, Primature, Vice-Primature, Cabinet du MECNT, Administration et des représentants de la société civile congolaise) (*le rapport de cette journée est disponible au secrétariat*).



Les prochaines étapes





5. La structuration du processus de négociation



- Pour la partie congolaise, le négociateur officiel est le Ministre de l'ECNT, Monsieur José Eduardo Bononge Endundo.
- Pour la partie européenne, le négociateur officiel est Monsieur Philip Mikos, chef d'unité DEV B2 à la Commission européenne.
- Ces négociateurs participeront aux séances de négociation officielles (entre 3 et 5 séances tout au long du processus).
- Entre ces séances, des séances de négociation technique auront lieu par video-conférence entre Kinshasa et Bruxelles.
- Lors des séances de négociations techniques, la partie congolaise sera représentée par le point focal APV-FLEGT.
- Une Commission technique, à mettre en place, participera aussi aux séances de négociation.



6. La mise en place de la Commission Technique



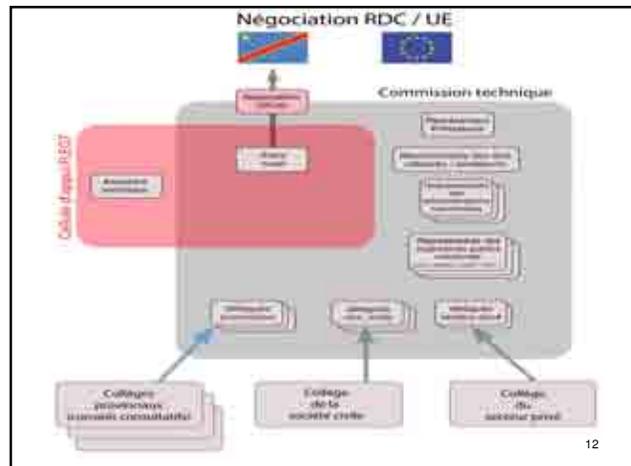
- La Commission Technique sera composée de 30 membres représentant :
 - la Présidence de la République
 - les élus de l'Assemblée Nationale
 - les Ministères et administrations concernés par l'APV
 - les organismes publics concernés par l'APV
 - les provinces forestières
 - les organismes du secteur privé dans la filière bois
 - des observateurs désignés par la société civile congolaise
- Des lettres officielles demandant à ces groupes d'acteurs de désigner leurs représentants vont être envoyées par le MECNT en déc. 2011.



7. La constitution des collèges d'acteurs



- La participation de délégués des parties prenantes dans le processus de négociation est un élément clé de l'efficacité de l'APV, car elle fonde la légitimité des options retenues au cours des négociations, et donc leur faisabilité ultérieure sur le terrain.
- Pour être représentatifs, les délégués des parties prenantes doivent être issus d'un processus de désignation transparent.
- Pour les délégués de la société civile, un processus de désignation interne impliquant les ONG locales et nationales est en cours avec l'appui des principaux réseaux environnementaux (RRN / DGPA / GTF) (un résumé de ce processus de désignation est disponible au secrétariat).
- Pour les provinces forestières, le processus va s'appuyer sur les conseils consultatifs provinciaux en cours de mise en place.
- Pour les opérateurs du secteur privé, la FIB va coordonner le processus pour les opérateurs industriels. Le caractère souvent informel de l'exploitation artisanale complique la désignation de délégués légitimes de ce secteur (suggestions attendues de l'atelier?).





8. La 1^{ère} séance de négociation de l'APV (Kinshasa, du 2 au 4 février 2011)



- Avec la participation du négociateur européen, Monsieur Philip Mikos et de son équipe, une 1^{ère} séance de négociation est prévue à Kinshasa du 2 au 4 février 2011. Celle-ci constituera la première occasion de réunir les membres de la Commission technique.
- Principaux résultats attendus :
 - mise à niveau des négociateurs congolais et des membres de la commission technique en vue de la compréhension technique commune des implications de l'APV.
 - adoption d'une feuille de route avec un calendrier indicatif de négociations précisant les différentes étapes et les échéances (quelle matière à traiter pour quelle date?).
 - constitution éventuelle d'équipes d'experts nationaux pour traiter les matières de négociations identifiées.

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT 13



Quel apport de l'atelier au processus?



Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT 14



Ce que l'atelier pourrait apporter au processus de négociation de l'APV et au Plan d'Action FLEGT en RDC



1. Une compréhension commune par (1) l'administration du MECNT, (2) la partie européenne et (3) les opérateurs économiques qui travaillent dans le secteur bois dans l'Est de la RD Congo :
 - des modes opératoires de l'exploitation du bois dans l'Est de la RDC et des circuits de commercialisation sur le marché national et vers les marchés des pays limitrophes;
 - des objectifs et de la portée nationale du Plan d'Action FLEGT en République Démocratique du Congo.
2. Des propositions pour la formalisation des modes opératoires de l'exploitation du bois dans l'Est de la RDC et des circuits de commercialisation vers les marchés nationaux et sous-régionaux;
3. Des recommandations réalistes pour la prise en compte des intérêts locaux dans les négociations de l'APV (désignation des représentants du secteur artisanal) et pour la feuille de route.

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT 15



MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs



Options légales et réglementaires pour la formalisation
Centre pour la Recherche Forestière Internationale (CIFOR)

Bujumbura (Burundi) 22-24 novembre 2010

THINKING beyond the canopy CIFOR

Cadre d'analyse

- FLEGT, Illegal Forest Activities (IFAs), Politically Exposed Persons (PEPs), Integrated Law Enforcement Approach (ILEA), REDD+
- Asie, Afrique, Amérique Latine
- 2010-2013, CE PRO-Formal, focus sur l'amélioration des connaissances et les options de réforme du secteur domestique



Contextes national et international

- Politiques et réglementations forestières qui poussent à la gestion durable surtout :
 - dans les (grandes) concessions forestières (plan d'aménagement, certification,...)
 - pour une production orientée vers l'exportation
- Processus FLEGT (en Afrique):
 - Assurer la légalité de l'ensemble de la production de bois d'œuvre, même celle qui n'est pas exportée
 - Adoption d'un système de suivi national, exhaustif et contraignant
- La consommation régionale et les flux de bois d'œuvre considérés mais méconnus

THINKING beyond the canopy CIFOR

Opportunités et défis

- Points positifs
 - Forte contribution aux économies rurales
 - Réponse à une demande croissante
 - Prix inférieur au bois industriel
- Points négatifs
 - Réglementation rarement adaptée pour les praticiens
 - Très bas taux de rendement matière
 - Marchés non transparentes (gouvernance)
 - Faibles revenus pour les Etats
 - Durabilité de certaines espèces
- Quelles options pour maintenir les positifs et diminuer les négatifs?

THINKING beyond the canopy CIFOR

Sécuriser, légaliser, pérenniser le secteur domestique du bois d'œuvre:

Quelques pistes de réflexion

Amélioration du cadre juridique

- Maximiser la compatibilité entre les types de permis et les besoins des scieurs:
 - Clarifier, voire réformer, puis vulgariser les « permis »
 - Décentraliser la délivrance de ces permis (sous la contrainte d'un système de traçabilité)

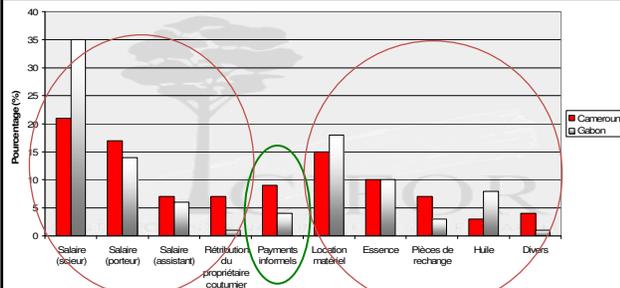
Les principaux problèmes rencontrés par les scieurs

	Gabon	Cameroun
Tracasseries administratives	41%	71%
Pannes mécaniques	17%	13%
Accès aux permis	13%	10%
Abus de confiance (patron, client, ouvrier)	10%	41%
Infrastructures de transport	8%	11%
Relations avec les propriétaires coutumiers	5%	22%
Manque de capital	3%	7%
Rareté de la ressource	2%	11%

Amélioration du cadre juridique

- Maximiser la compatibilité entre les types de permis et les besoins des scieurs:
 - Clarifier, voire réformer, puis vulgariser les « permis »
 - Décentraliser la délivrance de ces permis (sous la contrainte d'un système de traçabilité)
- Ne pas augmenter le coût d'exploitation:
 - Coût du titre + fiscalité < Parafiscalité actuelle

Les coûts variables



- Paiement informels: 3-25 US\$/m³ (selon les pays)

Actions incitatives

- Faciliter l'accès aux ressources gaspillées (billes abandonnées, ...)
- Faciliter l'accès aux informations, formations, crédit
- Faciliter l'accès à certains marchés publics
- Quel rôle pour la foresterie communautaire?
- Quel rôle pour la certification forestière?

Révolutionner la gouvernance du secteur

- Parafiscalité en zones urbaines comme rurales, exercée par les différentes administrations
 - Eaux & Forêts oui mais cela ne résoudra pas le problème
- Tester la création de commissions décentralisées d'octroi des petits permis
 - Composées de différentes administrations déconcentrées?
 - Système de bonus en lien avec le nombre de permis sollicités par an?
 - Audit indépendant annuel
- Messages clairs (et sanctions exemplaires) de la part des Gouvernements

Amélioration de la connaissance

	Essence	Vente (% hors usine)	Vente (US\$/m ³ RWE)	FOB (2009, Cameroun, US\$)	FOB / Prix vente
Planche	Ayous	6,9	34	184	5
	Iroko	5,8	68	290	4
Coffrage	Ayous	23,7	32	184	5

- Quoi des réponses du marché si on améliore la qualité des produits → augmentation du prix?
- Y-aura-t'il une demande?
- Quel rôle pour le bois industriel et les menuiseries locales?

Quelle durabilité écologique ?

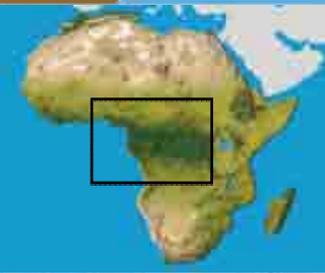
- Très peu des données pour prouver aujourd'hui que ce secteur dégrade la ressource. Aucune donnée sur son impact écologique
- Des mesures préventives:
 - S'assurer que l'exploitation a lieu dans le Domaine Forestier Non Permanent / Domaine Rural
 - Cantonner cette activité à certaines zones spécifiques déjà dégradées
 - Financer des campagnes publiques de reboisement
 - Inciter les populations à régénérer/replanter les arbres qu'elles ont autorisé à couper dans leurs terroirs

Conclusion

- Pour diminuer certains flux de bois illégal, les mesures « techniques » prévues par les APV aideront beaucoup (en supposant un soutien effectif et efficace du Gouvernement)
- Pour d'autres flux (aujourd'hui plutôt informels), les mesures « techniques » devront absolument être couplées avec des réformes « politiques » et réglementaires

PROGRAMMES D'APPUI DU CANADA DANS LE BASSIN DU CONGO

Cléto NDIKUMAGENGE
Ambassadeur Délégué du PFBC





 Agence canadienne de développement international / Canadian International Development Agency
 Department of Foreign Affairs and International Trade
 Gestion des Ressources Naturelles / Natural Resources Canada

3

Agenda

1. Introduction
2. Facilitation canadienne du PFBC
3. Programme d'appui à la COMIFAC
4. Projet de formation en gestion des ressources naturelles dans le Bassin du Congo (FOGRN-BC)
5. Initiative pour un réseau de Forêts Modèles en Afrique
6. Conclusion

2

Introduction

- ✓ Présence historique du Canada dans la région
- ✓ Nouveau Programme Pan-Ministériel (ACDI, RNCan, MAECI)
- ✓ Total de \$27.6M sur 6 ans
- ✓ Coordonné à partir de Kinshasa, Yaoundé et Ottawa
- ✓ Équipe multi-disciplinaire composée de spécialistes en environnement, de gestionnaires de projets, et d'appuis politique

3

Rappel Historique

- Partenariat de Type 2
- Cadre de coopération
- Facilitations antérieures

4

Partenariat Type 2

- Complémentarité par rapport aux ententes intergouvernementales (Type 1) (Mécanisme de livraison de résultats concrets et précis)
- Adoption volontaire (respect mutuel et responsabilité partagée)
- Approche participative (tous les participants sont considérés comme égaux)
- Valeur ajoutée
- Intégration des efforts des partenaires (économique, environnementale et sociale)
- Dimension internationale des initiatives (impacts globaux)
- Nécessité de rendre compte des résultats (transparence, imputabilité partagée)

5

Cadre de coopération

- Objectif: améliorer l'efficacité des contributions techniques et financières pour la conservation, la gestion durable des écosystèmes forestiers, et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique Centrale

Comment?

- promotion simultanée du développement économique, de la lutte contre la pauvreté et de la préservation de la biodiversité ;
- insertion de leurs actions dans les programmes nationaux et régionaux des États membres de la COMIFAC ;
- renforcement institutionnel de la COMIFAC et des institutions sous-régionales partenaires ;
- implication accrue de la société civile et du secteur privé ;
- amélioration de la transparence dans la gestion du secteur à travers des processus de concertation nationaux et régionaux.

6

Hypothèses stratégiques

- Importance des acteurs de la sous-région
- Faible reconnaissance du potentiel socio-économique du secteur forestier
- Inégalité de la participation des membres au PFBC

7

Anciens Facilitateurs

- Les États-Unis d'Amérique
- La France
- L'Allemagne

8

3 Axes

- Appui aux politiques et à leur harmonisation
- Appui à la COMIFAC et à ses partenaires
- Renforcement de la gouvernance et des acquis du PFBC

Appui aux politiques et à leur harmonisation

- Réduction de la pauvreté de croissance économique
- Accords, conventions et enjeux internationaux
- Intégration des axes du Plan de Convergence dans les PFN

Appui à la COMIFAC et à ses partenaires

- Renforcement du SE COMIFAC
- Renforcement des coordinations nationales de la COMIFAC
- Appui aux intervenants dans les habilités de négociation et de résolution de conflit

Renforcement de la gouvernance et des acquis du PFBC

- Coordination et échange d'information renforcés
- Mobilisation des membres du PFBC
- Structure opérationnelle renforcée et suivi-évaluation
- Communication

Facilitation canadienne du PFBC (2010-2012)

- Modèle Facilitation allemande: Facilitateur canadien et Facilitateur délégué basé à Yaoundé local
- Équipe d'appui basée à Yaoundé, Kinshasa, et Ottawa
- 4 Ministères canadien en appui à la Facilitation (ACDI, Ministère des affaires étrangères et du Commerce International, Ressources naturelles Canada, Environnement Canada)
- Appui du niveau politique (Ambassades et Haut-Commissariats canadiens)

13

2. Facilitation canadienne du PFBC (2010-2012).

Équipe de la Facilitation:

- ✓ Facilitateur Canadien: Gaston Grenier
- ✓ Facilitateur Délégué: Cléto Ndikumagenge
- ✓ Chargé de projet: Martin Normandeau
- ✓ Spécialiste Forêts: Jean-Claude Soh
- ✓ Agent Logistique/Administration: Catherine Djophant
- ✓ Agent aux Communications: A confirmer
- ✓ Technicien informatique:

+ Équipe d'appui de l'ACDI, du Ministère des Affaires étrangères du Canada et du Ministère des Ressources Naturelles du Canada

14

Que retenir de la Facilitation ?

- Le Plan de Convergence de la COMIFAC doit être considéré **comme le phare du PFBC**
- **Harmoniser** l'appui institutionnel à la COMIFAC
- Investir dans **le capital social** du PFBC
- **Communication** dans toutes les directions

15

Programme d'appui à la COMIFAC

Projet d'appui institutionnel à la COMIFAC (Agence canadienne de développement international, 2011-2016)

- Coordonné par l'ACDI et mise en oeuvre par une agence canadienne d'accompagnement, l'Université Laval
- Harmonisé et coordonné avec les autres partenaires
- Objectifs: renforcer les capacités de la COMIFAC à remplir son mandat:
 - ✓ **Vision à long** terme développée
 - ✓ Procédures et pratiques de gestion administrative et financière renforcée
 - ✓ Système de coordination et de suivi du Plan de convergence en place
 - ✓ organisations partenaires de la COMIFAC restructurées et plus fonctionnelles

16

Projet de formation en gestion des ressources naturelles dans le Bassin du Congo (FOGRN-BC)

Formation en gestion des ressources naturelles

Agence canadienne de développement international, 2008-2012

Mise en œuvre: Université Laval, et 7 partenaires de la sous-région

- **Objectif : Accroître l'offre de ressources humaines compétentes** en écoforesterie et écoagriculture tropicales dans trois pays (Cameroun, Gabon, République démocratique du Congo (RDC)) pouvant servir de **vecteurs de propagation dans toute la sous-région**, pour mieux relever les défis en matière de gestion et utilisation durables des ressources naturelles du bassin pour le 21^e siècle.

17

Projet de formation en gestion des ressources naturelles dans le Bassin du Congo (FOGRN-BC)

But:

- **Renforcer les capacités institutionnelles et techniques** de partenaires d'enseignement universitaire et technique de trois pays d'Afrique centrale
- en vue d'en faire des **pôles d'excellence sous-régionaux** de recherche et de formation des ressources humaines pour répondre aux besoins de développement durable de leur collectivité, de leur pays et de la sous-région,
- en **cohérence avec le plan de convergence** (axe stratégique 7) de la COMIFAC et les stratégies de réduction de la pauvreté des trois pays visés par le projet.

18

Projet de formation en gestion des ressources naturelles dans le Bassin du Congo (FOGRN-BC)

Partenaires bénéficiaires



Partenaire sous-régional

1. RIFFEAC (Réseau des Institutions de Formation Forestière et environnementale d'Afrique Centrale)



République démocratique du Congo

2. FASA-Université de Kinshasa
3. ÉRAIFT
4. ISÉA/Tshela
5. ISAV-Kimwenza



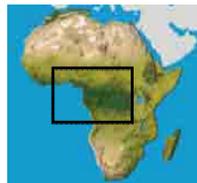
Cameroun

6. FASA - Université de Dschang
7. ENEF de Mbalmayo



Gabon

8. ENEF du Gabon



CIDA * ACPI

Projet de formation en gestion des ressources naturelles dans le Bassin du Congo (FOGRN-BC)

Partenaires financiers



Partenaires techniques



CIDA * ACPI

20

Projet de formation en gestion des ressources naturelles dans le Bassin du Congo (FOGRN-BC)

Quelques réalisations

- **Relance de l'enseignement universitaire** au 1er cycle en foresterie à l'UNIKIN en mai 2009, avec l'appui de la Coopération Technique Allemande (GTZ) : 69 étudiants sont inscrits, dont 30 % de femmes.
- **Relance de l'enseignement technique en foresterie à l'ISEA-Tshela** en février 2010. À ce jour, 31 étudiants sont inscrits, dont 24 % de femmes.
- **Approbation de la réforme des programmes de formation en foresterie** (universitaire et technique) par le Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire de la RDC (MESU-RDC).
- **Treize (13) étudiants** sélectionnés (4 femmes, 9 hommes) pour des **études doctorales** à l'Université Laval dans le cadre de la formation des formateurs.
- **Montage de 18 cours de foresterie** sur support informatique et de 2 livres de référence pour les partenaires du Projet FOGRN-BC et les membres du RIFFEAC.

Projet de formation en gestion des ressources naturelles dans le Bassin du Congo (FOGRN-BC)

Quelques réalisations (suite)

- Trois (3) **ateliers de concertation sous-régionale et internationale** (**Mbudi; Libreville et Mbalamayo**)
- Acquisition de **matériel et d'équipements** de laboratoire, d'équipements informatiques et de véhicules pour appuyer la formation et la recherche dans les institutions partenaires.
- **Réhabilitation d'un bâtiment pour la formation en foresterie à l'UNIKIN** (en cours).
- Appui à la refonte du **site web pour le RIFFEAC**.

Initiative pour un réseau de Forêts Modèles en Afrique

Initiative pour un réseau de Forêts Modèles en Afrique (Ressources Naturelles Canada, 2009-2012)

➤ Programme canadien de coopération faisant suite à la *Déclaration de Québec* (Sommet de la Francophonie 2008)

➤ Objectif : améliorer la conservation et l'aménagement durable des ressources forestières dans le bassin du Congo à l'aide des Forêts Modèles

- ✓ Approche intégrée d'aménagement à l'échelle du territoire
- ✓ Dialogue multi-acteurs favorisant la concertation
- ✓ Mise en réseau locale, régionale et globale permettant les échanges et le transfert des connaissances

Initiative pour un réseau de Forêts Modèles en Afrique

• Concept de Forêt Modèle

- ✓ Développé au Canada, internationalisé au Sommet de la Terre de Rio en 1992
- ✓ Le Réseau International de Forêts Modèles (RIFM)
 - Compte plus de 50 Forêts Modèles, réparties dans 23 pays et à travers 7 réseaux régionaux
 - Secrétariat du Réseau basé au Canada, à Ottawa



Initiative pour un réseau de Forêts Modèles en Afrique

- **Philosophie de la Forêt Modèle**
 - ✓ Prise en compte de la diversité des valeurs présentes dans les écosystèmes forestiers dans l'aménagement et la valorisation des ressources
 - ✓ Concertation en vue d'établir une vision commune et un ensemble d'objectifs partagés par tous les partenaires intéressés à la forêt
 - ✓ Sensibilisation et éducation du public en appui au développement durable
- **Synergies avec les axes stratégiques du Plan de Convergence**
 - ✓ Harmonisation des politiques forestières
 - ✓ Conservation de la diversité biologique
 - ✓ Valorisation durable des ressources forestières
 - ✓ Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté
 - ✓ Renforcement des capacités et participation des acteurs

25

Initiative pour un réseau de Forêts Modèles en Afrique

- **Le Réseau Africain de Forêts Modèles (RAFM)**
 - ✓ Secrétariat établi à Yaoundé depuis 2009, avec le soutien de la coopération canadienne
 - ✓ Deux Forêts Modèles établies au Cameroun depuis 2005
 - Dja et Mpomo à l'Est, Campo Ma'an au Sud
 - ✓ Deux processus de développement en cours en RDC
 - Au Bas Congo dans le Mayombe et à l'Est à Goma
 - ✓ Des collaborations internationales en cours
 - Programme Participation & Gouvernance, VSO Cameroun
 - Partenariat institutionnel avec UICN-PACO
 - Parrainage de stagiaires de niveaux collégial et universitaire
 - Projets conjoints en développement avec la Forêt Modèle du Lac St-Jean et d'autres partenaires canadiens
- **Mission du RAFM**
 - *Faciliter le développement d'un réseau panafricain de Forêts Modèles, représentatif de la richesse et de la diversité du continent, bien gouverné et doté des moyens humains, matériels et scientifiques nécessaires au développement durable des territoires forestiers et à la valorisation économique et sociale de leur diversité biologique, humaine et culturelle.*

26

Initiative pour un réseau de Forêts Modèles en Afrique

- **Conclusion**
 - Le Canada et les Secrétariats du RAFM/RIFM mettent à la disposition des États membres de la sous-région un appui technique et financier au démarrage de Forêts Modèles d'ici 2012
 - La Forêt Modèle et le RAFM offrent un potentiel intéressant comme instrument de développement permettant de canaliser et coordonner l'appui des membres donateurs du PFBC
- **À venir**
 - Le Secrétariat du RAFM coordonnera la participation d'une délégation africaine au *Forum Mondial de RIFM* et au *Symposium International sur les approches d'aménagement durable à l'échelle de l'écosystème et du paysage* (Burgos, Espagne, 22-26 mars 2011)
 - Pour plus d'informations
 - ✓ Secrétariat du Réseau Africain de Forêts Modèles (RAFM)
 - Dr. Mariteuw Chimère Diaw, Directeur général
 - c.diaw@africanmodelforests.org
 - ✓ Secrétariat du Réseau International de Forêts Modèles (RIFM)
 - M. Peter Besseau, Directeur exécutif
 - info@imfn.net
 - ✓ Forum Mondial et Symposium International
 - www.globalforum2011.net

27

Conclusions

- Une facilitation qui va capitaliser les acquis
- Quelques innovations dans le cadre de la communication, de l'appui aux groupes de travail
- Cas des Grands Lacs: Prise en compte de la réalité de certaines zones à cheval entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique Centrale
- Importance du partenariat dans la mise en cohérence

28



MERCI!



ACP FLEGT
Support Programme

Le Programme d'appui
ACP-FLEGT

Bujumbura, 24 novembre 2010



FAO ACP-FLEGT



- Programme de 4 ans
- 12 millions Euro
- 79 pays ACP
- 3 groupes d'acteurs

Objectif du Programme

- Appuyer les pays ACP dans la mise en œuvre du plan d'action FLEGT de l'Union européenne
- 2 volets:
 1. Financement de projets: identifiés localement et liés au FLEGT
 2. Information: appui dans la collecte, l'analyse et la diffusion de toute information liée au FLEGT

Mécanismes

1. Appels à proposition (ouvert au 3 acteurs)	Budget maxi par proposition:
- Projets pilotes	100,000 €
- Assistance technique	50,000 €

2. Assistance directe (uniquement pour Gvt):	Budget maxi par proposition:
- Assistance directe	25,000 €

Projets en cours en RDC

1. *Développement par un groupe de travail multi-acteurs d'une grille de légalité des produits de la filière bois en République Démocratique du Congo*
 - WWF-CODELT (voir présentation A. Mpoyi)
 - mai 2010 - mai 2011
 - 64.700 USD

Projets en cours en RDC

2. *Renforcement de l'expertise congolaise dans l'exécution du zonage forestier participatif*
 - Objectif: création et diffusion d'un guide sur le zonage participatif
 - African Wildlife Foundation (AWF)
 - mai 2010 - mai 2011
 - 98.800 USD

Projets en cours en RDC

3. *Renforcement des capacités du groupe de réflexion des organisations de la société civile en République Démocratique du Congo sur le processus FLEGT*
 - Objectif: implication des organisations des peuples autochtones dans le processus FLEGT
 - Cercle pour la Défense de l'Environnement (CEDEN)
 - en cours de contractualisation

Projets en cours en RDC

4. *Appui à la mise en place d'une stratégie nationale concertée en vue de la réhabilitation du suivi et du contrôle des filières d'exportation de bois d'œuvre à partir des zones forestières de l'Est de la province Orientale (RD Congo)*
 - Assistance Directe au MECNT (voir présentation A. Verney)
 - 35.000 USD
 - en cours

Projet au Rwanda

Amélioration des législations régissant les filières bois transfrontalières dans les pays des Grands Lacs (Rwanda-Burundi-RDC)

- National Forestry Authority - IUCN, (voir présentation Thadée)
- 135.000 USD
- proposition validée, contrat à finaliser

Projet COMIFAC

Développement des outils harmonisés pour la légalité et la traçabilité des bois exportés par le port de Douala (Cameroun, Congo, RCA)

- COMIFAC (voir présentation Mbolo & Foteu)
- 135.000 USD
- projet vient de démarrer

- Prochain appel à proposition:

MARS 2011

- Site Web: www.fao.org/forestry/acp-flegt
- E-mail:
 - marc.vandenhaute@fao.org
 - robert.simpson@fao.org

MERCI



COMIFAC
Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Développement d'outils harmonisés pour le suivi des bois en transit (Congo, Cameroun et RCA)

Mbolo D. et Foteu R.
COMIFAC

" Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le contexte du plan d'action FLEGT"
Bujumbura (Burundi), du 22-24 novembre 2010

1




Problématique/Contexte

Contexte sous-régional

- ✓ Pays d'Afrique Centrale engagés dans une dynamique d'intégration avec la CEMAC+CEEAC
- ✓ Libre circulation des personnes et des biens notamment le bois un des principaux produits d'exploitation de la sous-région

2




Problématique/Contexte suite

Contexte: Dispositions prises par les pays de la sous-région (reponse de la COMIFAC)

I- Signature d'un accord sous-régional de contrôle forestier pour federer leurs efforts en la matière

Objectif:

- ✓ Assurer une synergie d'actions de contrôle forestier entre les pays
- ✓ Promouvoir la coopération en vue de renforcer le contrôle de la traçabilité et légalité de la production et commercialisation du bois

3




Problématique/Contexte suite

II-Engagement des pays dans le processus FLEGT

Situation géographique particulière du Cameroun

- Territoire naturel de transit d bois en provenance des pays voisins pour exportation
- Environ 1/2 de la production de bois exporté par Douala provient d'autres pays que le Cameroun (rapport Ducenne et Fays 2008)

« Certains de ces pays Congo, Cameroun, RCA sont engagés dans le processus APV »

4





Problématique/Contexte suite et fin

Défis :

- ✓ Pouvoir gérer plusieurs systèmes de traçabilité en territoire camerounais
- ✓ Risque d'apparition des distorsions sur les systèmes de traçabilité en territoire camerounais

5




Question centrale

« Comment retracer et suivre le flux de bois sous-régime APV en transit dans des territoires non d'origine du bois ? »

- ✓ La question de la cohérence entre les différents systèmes de traçabilité est pertinente et stratégique pour garantir la fluidité de la circulation du bois dans la sous-région

Défis: En référence à sa mission d'harmonisation des politiques, la COMIFAC se devra de rendre compatible les systèmes de traçabilité des produits forestiers mis en place au niveau national

Application:

- Axe prioritaire N°1 du Plan de Convergence
- Accord sous-régional de contrôle

6




Appui du Programme ACP-FLEGT

- ✓ Assister la COMIFAC à développer les outils harmonisés permettant d'assurer la compatibilité des systèmes nationaux de traçabilité et de légalité de bois en réponse aux engagements pris dans le cadre des accords de partenariat volontaire

« L'expérience camerounaise/Congo/RCA devant ainsi servir de déclencheur à cet exercice de recherche de la cohérence des systèmes de traçabilité pour l'ensemble des pays de la sous-région »

7




Les objectifs du projet

Trois objectifs

- Mettre en place un groupe de travail au sein de la COMIFAC en charge d'étudier les questions relatives au suivi du bois en transit dans l'espace COMIFAC
- Proposer des outils harmonisés permettant d'assurer la compatibilité des systèmes nationaux de traçabilité du bois en réponse aux engagements sur le bois en transit pris dans le cadre des APV
- Organiser des ateliers de validation et de formation sur les outils proposés à l'échelle nationale et sous-régionale.

8





Plan de travail



- 1) Mettre en place un groupe de travail
- 2) Organiser une première réunion de groupe de travail en vue d'une compréhension identitaire des objectifs et résultats du projet d'appui ACP-FLEGT/COMIFAC
- 3) Réaliser un état des lieux analytique du circuit du bois des pays voisins en transit e territoire camerounais
- 4) Elaborer les règles et procédures sous-régionales régissant le suivi du bois en transit dans l'espace COMIFAC (recherche de la compatibilité)
- 5) Identifier les différentes informations et données partageables par les différentes parties prenantes sur le bois en transit

9



Plan de travail suite et fin



- 6) Elaborer des protocoles d'échanges d'informations relatifs au suivi du flux de bois en transit
- 7) Organiser un atelier sous-régional de validation des différents instruments juridico-normatifs ainsi développés
- 8) Organiser des sessions de formation sur l'usage de ces outils.

10






PROCESSUS DU DEVELOPPEMENT D'UNE GRILLE
DE LEGALITE DES BOIS PRODUITS EN RDC:
Etat des lieux et perspectives

Augustin Mpoyi
CODELT

*" Les flux transfrontaliers de bois dans la région des Grands Lacs dans le
contexte du plan d'action FLEGT "*
Bujumbura (Burundi), du 22-24 novembre 2010




1







Contenu

1. Le contexte
2. L'appui du programme ACP-FLEGT
3. Les objectifs du projet
4. Le plan de travail
5. Les premiers résultats
6. Les perspectives




2







Le contexte

- Adoption en 2002 d'un code forestier assez moderne, intégrant les standards internationaux et laissant une large part aux droits traditionnels sur les forêts;
- Quasi-finalisation du processus en cours d'élaboration des textes d'application du code forestier (trente-sept sur une quarantaine identifiés au départ ont été signés et publiés au Journal Officiel);
- Textes en reste:
 - décret fixant les modalités d'attribution des concessions aux communautés locales;
 - Arrêté portant mesures relatives à la gestion et à l'exploitation des forêts des communautés locales;
 - Arrêté relatif à l'exportation des produits forestiers.




3







Le contexte

- Mise en place d'un GNT multi-acteurs pour la gestion durable des forêts du pays;




4







L'appui du programme ACP-FLEGT



- Dans le cadre de ce groupe, WWF et CODELT se sont constitués en consortium et ont soumis au programme ACP-FLEGT de la FAO une proposition pour développer une grille de légalité, en appui à la préparation du pays à l'APV avec l'UE;
- Cette proposition a été retenue pour un montant de plus de 80.000 US \$;
- Il est mis en œuvre dans le cadre des activités du GNT entre juin 2010 et mai 2011.




Centre pour la Défense Environnementale
pour la Légalité et la Durabilité

5






Les objectifs du projet



- ❑ Objectif général
 - Produire la version beta de la grille de légalité des produits de la filière bois en RDC
- ❑ Objectifs spécifiques
 - Collecter et répertorier tous les textes de base en vue de procéder à la revue documentaire du cadre légal et réglementaire de la filière bois en RDC
 - Elaborer la version beta de la grille de légalité des produits de la filière bois en RDC.




Centre pour la Défense Environnementale
pour la Légalité et la Durabilité

6






Le plan de travail



- Atelier de lancement du projet;
- Collecte des données (textes concernés par la définition de la légalité) et constitution d'une liste des textes à mettre à contribution;
- Elaboration de la grille
- Consultations des ministères et services de l'Etat concernés par la filière bois
- Présentation de la grille beta à l'atelier du GNT (discussions et enrichissement)
- Intégration des commentaires et propositions du GNT




Centre pour la Défense Environnementale
pour la Légalité et la Durabilité

7






Le plan de travail



- Organisation des missions de terrain pour tester la grille ;
- Intégration des éléments du terrain dans la grille
- Présentation de la grille définitive à soumettre au gouvernement




Centre pour la Défense Environnementale
pour la Légalité et la Durabilité

8







Les premiers résultats



- Un atelier de lancement du projet a été organisé (mai 2010) et a permis aux différentes parties prenantes d'être informées sur le processus FLEGT et les activités programmées dans le cadre du projet; la structure de la grille a été discutée à cette occasion;
- Une liste plus ou moins complète des textes légaux et réglementaires de référence pour la constitution de la grille a été constituée (les codes verts et autres textes non forestiers)
- Un deuxième atelier de présentation d'un draft non encore finalisé de la grille de légalité a été organisé en octobre et a permis de recueillir les premiers commentaires qui ont été intégrés dans la grille




9






Les premiers résultats



- Une grille beta est en voie de finalisation (juste le temps de finir la consultation de différentes administrations concernées: DGDA, OCC, Commerce Extérieur, Economie Nationale, etc.)
- Un atelier du GNT pour la présentation de la grille est annoncé pour la première semaine du mois de décembre 2010 (WWF-CODELT-GNT) ;




10






Les perspectives couvertes par le projet ACP-FLEGT



- Intégration des commentaires et propositions du GNT (CODELT);
- Missions de terrain dans un chantier forestier et ports/post de sortie du bois pour tester la grille (GNT);
- Intégration des éléments d'enrichissement du terrain (CODELT);
- Circulation de la version électronique et capture des commentaires additionnels;
- Production de la version finale et sa remise au Gouvernement




11






Les perspectives non couvertes par le projet ACP-FLEGT



- Il s'agit ici des exigences liées à la préparation du pays à la mise en œuvre du cadre légal et réglementaire relatif aux forêts (et donc de l'APV), que CODELT a préparées sous forme d'une proposition, ayant les objectifs ci-après :
 - Renforcer les connaissances et les capacités des administrations nationales, provinciales et locales, des magistrats et inspecteurs forestiers, des députés nationaux et provinciaux sur le code forestier et ses mesures d'applications, avec un accent sur la répartition des compétences entre les différents échelons de la gouvernance forestière (activités: réalisation d'une étude de base sur le cadre légal et sa mise en œuvre et d'une autre sur la répartition des compétences),




12







Les perspectives non couvertes par le projet ACP-FLEGT

- Mettre à la disposition de différentes parties prenantes susvisées des outils de diffusion de connaissance et d'aide à la compréhension du code forestière et ses mesures d'application (le recueil des textes juridiques sur les forêts, la grille de la légalité forestière, la grille sur la répartition des compétences forestières et autres petits supports de communications);
- Améliorer la communication et la coopération entre les trois échelons territoriaux (central, provincial et local) pour une bonne application de nouvelles dispositions du code forestier, de ses textes d'application et de nouvelles orientations en matière de décentralisation (ateliers de renforcement des capacités à différents échelons) ;




13






Les perspectives non couvertes par le projet ACP-FLEGT

- Eliminer, sinon réduire le plus possible, les disparités entre les provinces et le pouvoir central dans l'interprétation du code forestier et ses textes d'application et dans la mise en œuvre des compétences forestières.
- Les autres rubriques des TDR (activités, résultats attendus, méthodologie de la mise en œuvre, budget, etc.) voir la proposition détaillée.




14






Je vous remercie...




15







Forest Law Enforcement & Governance, & Trade (FLEG & FLEG-T) in Africa:

A Quick Summary of Where We Are with Reference to the East African Community Countries

Edmund Barrow and Dominique Endamana, IUCN



Context

- Globally \$10 to \$15 billion lost annually by governments of timber producing countries due to illegal logging & undervaluation
- Up to 80 – 90% of logging maybe illegal, e.g. Cameroon loses \$195 million p.a., \$58 million p.a. in Tanzania
- Why:
 - Land clearance for agriculture
 - Excessive commercial logging
 - Weak governance (corruption, inequitable policy & institutional arrangements)
- Yaoundé set roadmap for national & sub-regional action (But has there been action since?)



What are We doing on Forest Governance in Africa???

- **Yaoundé Ministerial Declaration 2003:**
 - 1998 – G8 countries agree to share information on illegally traded timber, & Africa learnt from Asia process (2001) & included Civil Society participation
 - IUCN facilitated 7 regional civil society consultations in 2003 to prepare for the conference (West, Eastern, Central & Southern Africa) – over 70 NGO's involved
 - Yaoundé Declaration adopted (by declaration) by the 31 countries present - & set a road map for future work in Africa
 - Ghana agreed to pilot declaration in practice



Progress in Africa

- Ghana taking a lead in FLEG - 1st VPA (Voluntary Partnership Agreement) signed with EU on 3/9/08; similar process initiated in Liberia – Governments, Civil Society.
- Central Africa – FLEG in process in Cameroon, DRC, Congo Brazzaville (EC funded IUCN in DRC)
- China tour to Africa (Gabon, Ghana & DRC) – 2008 (IUCN & DfID)
- TRAFFIC scoping study on timber flows in eastern, central & southern Africa; similar study in west Africa (DfID)
- EAC country FLEG process initiated
- Increasing bi-lateral (DfID, Finland), & Multi-lateral (EU, WB) support

IUCN East African Countries – FLEG Process

- This process – 5 national studies (each member state – Bu, Ke, Rw, Tz & Ug), 5 countries completed roundtables (4 per country - private sector, civil society, government, & joint)
- Partnership – EAC, 5 member states, with support from Finland, IUCN, Africa Forest Network (AFORNET), Africa Forest Forum (AFF), & World Bank
- Informed by Yaoundé Declaration.

IUCN FLEG & FLEG-T

- Not just about forests but about
 - Sustainable forest management & legal trade
 - Equity & fair sharing of benefits
 - Recognizing value of forests to people, districts & national accounts
 - Managing & controlling illegalities
- Not just “Forest” issues – but about security, revenues, customs, accounting & about economic growth + poverty reduction, &
- Now it is also about climate change & REDD



Lets look at some of the timber flows that are happening, many of which are illegal

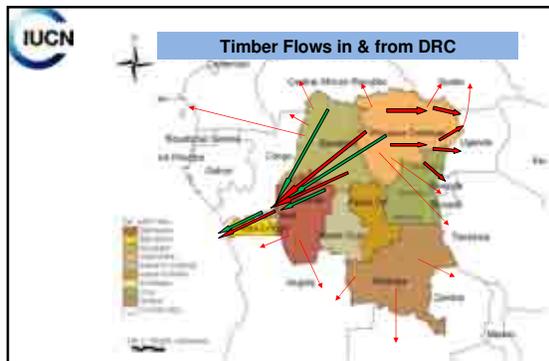
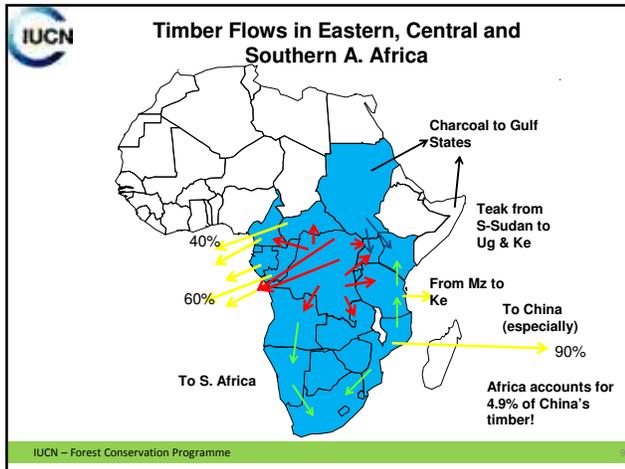


Fig.1: Flux of timbers & wood products within DRC, to neighbouring countries; & to other continents such as EU, ASIA & USA (→ very important & legal; → very important & illegal; & → less important & illegal).



- IUCN** **Some Issues (So far)**
- Inaccurate, insufficient & conflicting information on trade;
 - Informal, or illegal trade holds a large market share – often due to simplicity of license systems & lack of checks;
 - Insufficient political buy-in & support for local-level action (local rights, community based forest management);
 - Under-valuation, under-declaration & low collection of revenues – concessions poorly monitored;
 - Frequent intervention & collusion of elites/leadership to override legislation & allow unsustainable & illegal practices;
 - Unable to determine origin & legality of timber, both in-country & intra-regionally – lack of certification & independent monitoring;
 - Timber trade policy export-driven & subject to global market trends & volatility.
- IUCN – Forest Conservation Programme

- IUCN** **Besides Timber what else flows??**
- Medicinal plant extracts (e.g. *Prunus africana*), honey, Gum Arabic, bamboo, rattan, paper - Over 50 important species;
 - Wood for other purposes - furniture, carvings, barbeques;
 - Bush meat – especially with opening up of logging routes;
 - Elephant tusks – poaching (opening of routes) & illegal trade (esp. from central Africa);
 - Also other animals – e.g. Bonobo, mountain & lowland Gorilla, Okapi, Rhino – logging routes open up the forest for such trade.
-
- Strong linkages between illegal timber & wildlife product trade.**
- IUCN – Forest Conservation Programme

- IUCN** **Potential Linkages: Timber & Wildlife Products**
- Such trade – both contentious, political, & fraught with power/corruption;
 - How can the 2 sectors support each other & work more closely (without making things too complex)?
 - Where are the entry points (geography, thematic, supply/demand)?
 - Where & how does this happen functionally??
- IUCN – Forest Conservation Programme



What are we learning?

- Losses huge & equate to significant % of ODA
- Need real action not more words
- Opportunities (some):
 - Get political commitment (make case, Parl. committees)
 - Recognize importance of forests in national accounts, economies (& not just timber) – PRSPs, livelihoods
 - Implement incentives – pricing, markets (& processing), & remove barriers (“red tape”)
 - Implement subsidiarity – PFM & local rights & responsibilities key – Gov. law enforcement can never be enough
 - Promote enabling environment – the Gov role – policy support, promote incentives, remove barriers.
 - Make alliances as it is more than forests – other agencies have their roles (revenue, security, customs)



Some Conclusions

- Illegal trade & under-valuation has very large impacts – revenue losses, degradation, loss of livelihoods for rural poor
- Complex to address – requires engagement at different levels (local, national, regional, international), and sectors (forests, security, trade, revenue, customs, political)
- At national levels requires a MSD type process – to engage with government, civil society and the private sector
- Action at national levels (policy, law, implementation), with Regional Economic Commission coordinating support (regional policy implementation)

Annexe 6 : liste des participants

Experts participants	Pays	Fonction
MUKAMA Révoat	BURUNDI	Directeur Général ai des Forêts et de l'Environnement
NDONSE Sylvestre	BURUNDI	Directeur des Forêts/ Ministère de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
NDEREYIMANA Emmanuel	BURUNDI	Chef de service Aménagement et Gestion des Ressources Forestières
NGENDAHABONA Gilbert	BURUNDI	Conseiller Cabinet MEEATU
NZOJIBWAMI Cyriaque	BURUNDI	IFDC (Burundi, Rwanda, RDC), Coordonnateur régional agroforesterie
NKUNZIMANA Frédéric	BURUNDI	Chargé des Projets de Développement/Environnement de CEPBU
KAYENGEYENGE Etienne	BURUNDI	Point Focal LLS-UICN
KAKUNZE Alain Charles	BURUNDI	INECN
NITUNGA Libère	BURUNDI	Directeur Wood Perfect. Poteaux de lignes. Construction
NDABANEZE Laurent	BURUNDI	Exploitant. Négociant. 1ère transformation
WINDEMERER Josée	BURUNDI	Charbon de bois. commerce
BIZIMANA Radjabu	BURUNDI	Menuiserie à Kanyosha et Makamba
NDABIRORE Salvator	BURUNDI	Association pour la Protection de la Nature
RUGERINYANGE Charles	BURUNDI	ABO
SABUSHIMIKE Mammert	BURUNDI	Amis de la nature
CORBLIN Alexis	BURUNDI	ACVE
KANYANGE Rose Paula	BURUNDI	Helpage
NYENGAYENGE Diomède	BURUNDI	FAO (consultant)
ENOH Pamela	CAMEROUN	CIFOR
HAKIZUMWAMI Elie	CAMEROUN	FSC-Afrique
CERUTTI Paolo	CAMEROUN	CIFOR
LESCUYER Guillaume	CAMEROUN	CIFOR/CIRAD
NOIRAUD Jean-Marie	CAMEROUN	FAO (consultant)
MBOLO BAMELA Daniel	CAMEROUN	Secrétariat COMIFAC
FOTEU Roger	CAMEROUN	Secrétariat COMIFAC
NDIKUMAGENGE Cléto	CAMEROUN	Facilitateur Délégué PFBC
HUBER Thorsten	CAMEROUN	GTZ-COMIFAC
PUTZEL Louis	CAMEROUN	
VANDENHAUTE Marc	ITALIE	FAO
SIMPSON Robert	ITALIE	FAO
DJENGO Frédéric	RDC	Direction des forêts/MECNT
MALELE Sébastien	RDC	Inventaire et Aménagement/MECNT
TUNGUNI Jacques	RDC	Inventaire et Aménagement/MECNT
MUAMBA Leonard	RDC	DEP / MECNT
TWAKILA Gabriel	RDC	Direction du Contrôle et de la Vérification
ESUKA ALFANI Jean Claude	RDC	Ministre provincial en charge des forêts et de l'environnement (Province Orientale)
RUGENERA KAMBIBI Chantal	RDC	Ministre provincial de l'Environnement, Tourisme, Jeunesse, Culture et Arts, Sports et Loisirs. (Province Nord-Kivu)
TUMBA Nzondero	RDC	Gouverneur de la Province du Nord Kivu (représentant)

KIRIZA MPALIRWA Willy (Maître)	RDC	Ministre provincial Sud Kivu
MUGANGU Severin	RDC	Gouverneur de la Province du Sud Kivu (représentant)
MWISHA Germain	RDC	Association des Exploitants et d'Etudes Forestières au Sud-Kivu " AEEFOSKI "
LINDIRO KABIRIGI Jean-Pierre	RDC	Pole Institute (Institut interculturel dans la région des grands lacs)
TSHIMPANGA Pitchou	RDC	Unikis, Kisangani
ADEBU Bernard	RDC	ONG Océan, Kisangani
BILOKO François Paluku	RDC	CREF, Bukavu
MTANGALA Lumpu Nsenga	RDC	AFED
MPOYI Augustin	RDC	CODELT
ENDAMANA Dominique	RDC	IUCN
OUELLET Sylvie	RDC	GTZ
VERNEY Alain	RDC	SGS (project MECNT)
MUHINDO Moise	RDC	project MECNT
LUBALA CHISHWEKA Gustave	RDC	SGS (project MECNT)
DUCHOCHOIS Philippe	RDC	MAE - AFD
SCHLEENBAECKER Andreas	RDC	GTZ-PBF-MFCNT
EBA'A ATYI Richard	RDC	CIFOR
LIFENDI Samuel .	RDC	Coordinateur provincial (Province Orientale)
MPEMBEZE Victor	RDC	GEEL/ECNT
RONDEAU Guy	RDC	Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
HABIYAMBERE Thaddée	RWANDA	Point Focal CARPE
NGIRABANZI Laurien	RWANDA	consultant indépendant
NKUSI Johnson	RWANDA	Forum national des ONG environnementales (RENGOF)
BOUSQUET Mathieu	UE - Bruxelles	CE / DG DEV
MUSOKE Rachel	UGANDA	Commissioner Forestry Sector Support Department / Ministry of Water and Environment
ONYANGO Gershom	UGANDA	Director of Environment in the Ministry of Water and Environment
KHAUKHA Stephen	UGANDA	Consultant
KIYINGI Gaster	UGANDA	Core team participant in Forest Governance learning Group
JOSHUA Zake	UGANDA	Senior prog.Officer Environmental Alert Uganda forest working group
BESSE François	FRANCE	Consultant forestier
KIYULU Joël	RDC	Chargé de l'UICN
WEYNS Jozef	BURUNDI	CTB
BI FEZA Adélaïde	RDC	Gouverneur de la Province du Sud Kivu
DU PREEZ Mari-lise	South Africa	Researcher, Governance of Africa's Resources Programme (GARP) South African Institute of International Affairs